

## 2003 États financiers consolidés

Page	États financiers vérifiés
74	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
74	Rapport des vérificateurs
75	Bilan consolidé
76	État consolidé des revenus
77	État consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires
78	État consolidé des flux de trésorerie
79	Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque») répond de l'intégrité et de la présentation fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel. Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les exigences comptables du surintendant des institutions financières du Canada.

Les états financiers consolidés comprennent des montants qui sont, par nécessité, établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent document est conforme à celle des états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris la préparation et la diffusion d'états qui présentent fidèlement la situation financière de la Banque. À cet égard, la Banque a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens protégés contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés et les passifs dûment comptabilisés. Le système comporte aussi des politiques et des procédés écrits, le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise et appropriée des responsabilités ainsi que la communication de politiques et de directives sur les opérations à l'échelle de la Banque.

Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe professionnelle de vérificateurs internes qui examine périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, l'inspecteur général de la Banque a pleinement et librement accès au comité de vérification du

conseil d'administration et le rencontre périodiquement.

Le surintendant des institutions financières du Canada effectue l'examen des affaires de la Banque ainsi que toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour s'assurer que les dispositions de la Loi sur les banques relatives à la sécurité des intérêts des déposants, des créanciers et des actionnaires de la Banque sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Le comité de vérification, entièrement composé d'administrateurs externes, examine les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les vérificateurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et soumis aux actionnaires de la Banque.

Les comités de révision et du régime de retraite du conseil d'administration, entièrement composés d'administrateurs externes, examinent toutes les opérations entre apparentés ayant une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont vérifié les états financiers consolidés de la Banque conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et ont exprimé leur opinion dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Pour être en mesure d'exprimer leur opinion sur les états financiers consolidés, les vérificateurs nommés par les actionnaires examinent le système de contrôle interne et effectuent les travaux qu'ils jugent appropriés. Ils communiquent librement avec le comité de vérification, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leur vérification et de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Peter C. Godsoe  
Président du conseil  
et chef de la direction

Richard E. Waugh  
Président

Sarabjit S. Marwah  
Vice-président principal à la direction et  
chef des affaires financières

Toronto, le 2 décembre 2003

## Rapport des vérificateurs

### Aux actionnaires de la Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque de Nouvelle-Écosse aux 31 octobre 2003 et 2002 et les états consolidés des revenus, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2003. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes

importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2003 et 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2003 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l.  
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l.  
Comptables agréés

Toronto, le 2 décembre 2003

**Bilan consolidé**

Au 31 octobre (en millions de dollars)

**Actif****Liquidités**

Encaisse et dépôts à d'autres banques sans intérêt

1 373 \$ 1 664 \$

Dépôts à d'autres banques portant intérêt

17 111 16 582

Métaux précieux

2 097 2 027

**20 581 20 273****Valeurs mobilières (note 3)**

Placement

20 293 21 602

Négociation

42 899 34 592

**63 192 56 194****Prêts (note 4)**

Prêts hypothécaires à l'habitation

61 646 56 295

Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit

26 277 23 363

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques

64 313 77 181

Valeurs mobilières acquises en vertu d'ententes de revente

22 648 32 262

**174 884 189 101**

Provision pour créances irrécouvrables (note 5b))

3 217 3 430

**171 667 185 671****Autres**

Engagements de clients en contrepartie d'acceptations

6 811 8 399

Terrains, bâtiments et matériel (note 6)

1 944 2 101

Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation (note 22 d))

15 308 15 821

Écart d'acquisition (note 7)

270 299

Autres actifs incorporels (note 7)

284 305

Autres éléments d'actif (note 8)

5 835 7 317

**30 452 34 242****285 892 \$ 296 380 \$****Passif et avoir des actionnaires****Dépôts (note 9)**

Particuliers

76 431 \$ 75 558 \$

Entreprises et administrations publiques

93 541 93 830

Banques

22 700 26 230

**192 672 195 618****Autres**

Acceptations

6 811 8 399

Obligations relatives aux valeurs mobilières vendues en vertu d'ententes de rachat

28 686 31 881

Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert

9 219 8 737

Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation (note 22 d))

14 758 15 500

Autres engagements (note 10)

14 145 15 678

Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (note 11)

2 326 1 912

**75 945 82 107****2 661 3 878****Débetures subordonnées (note 12)****Avoir des actionnaires**

Capital-actions (note 13)

Actions privilégiées

800 1 275

Actions ordinaires et surplus d'apport

3 141 3 002

Bénéfices non répartis

11 747 10 398

Écart de conversion cumulatif

(1 074) 102

**14 614 14 777****285 892 \$ 296 380 \$**

Peter C. Godsoe

Richard E. Waugh

Président du conseil et chef de la direction

Président

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.*

**État consolidé des revenus**

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2003	2002	2001
<b>Revenu d'intérêts</b>			
Prêts	9 945 \$	10 708 \$	13 049 \$
Valeurs mobilières	2 859	3 087	3 062
Dépôts à d'autres banques	442	573	872
	<b>13 246</b>	<b>14 368</b>	<b>16 983</b>
<b>Frais d'intérêts</b>			
Dépôts	5 222	5 519	8 233
Débitures subordonnées	139	203	303
Autres	1 735	1 971	2 247
	<b>7 096</b>	<b>7 693</b>	<b>10 783</b>
Revenu d'intérêts net	6 150	6 675	6 200
Provision pour créances irrécouvrables (note 5 b) et note 23)	893	2 029	1 425
Revenu d'intérêts net après provision pour créances irrécouvrables	<b>5 257</b>	<b>4 646</b>	<b>4 775</b>
<b>Autres revenus</b>			
Revenus de cartes	204	280	211
Services de dépôt et de paiement	593	556	561
Fonds communs de placement	161	174	161
Services gestion des placements, de courtage et de fiducie	455	473	477
Commissions de crédit	684	671	640
Revenus de négociation	501	439	447
Services de banque d'investissement	673	592	598
Gains nets sur valeurs détenues à des fins de placement (note 3)	159	179	217
Revenus de titrisation	140	162	220
Autres	445	416	539
	<b>4 015</b>	<b>3 942</b>	<b>4 071</b>
Revenu d'intérêts net et autres revenus	<b>9 272</b>	<b>8 588</b>	<b>8 846</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>			
Salaires et prestations au personnel	3 361	3 344	3 220
Frais de locaux et technologie	1 156	1 183	1 133
Communications	251	281	285
Publicité et prospection	199	208	217
Honoraires	141	136	157
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	144	168	208
Autres frais	448	417	442
Perte sur la cession des activités d'une filiale (note 23)	31	237	-
	<b>5 731</b>	<b>5 974</b>	<b>5 662</b>
Revenu avant les éléments ci-dessous	3 541	2 614	3 184
Provision pour impôts sur le revenu (note 15)	784	601	876
Quote-part du revenu net des filiales dévolue aux actionnaires sans contrôle	280	216	139
<b>Revenu net</b>	<b>2 477 \$</b>	<b>1 797 \$</b>	<b>2 169 \$</b>
Dividendes versés sur les actions privilégiées et autres dividendes	71	105	108
Revenu net revenant aux porteurs d'actions ordinaires	<b>2 406 \$</b>	<b>1 692 \$</b>	<b>2 061 \$</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers) (note 17) :			
De base	504 783	504 340	500 619
Dilué	512 869	512 752	508 995
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) (note 17) :			
De base	4,76 \$	3,36 \$	4,12 \$
Dilué	4,69 \$	3,30 \$	4,05 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	<b>1,68 \$</b>	<b>1,45 \$</b>	<b>1,24 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**État consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires**

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2003	2002	2001
<b>Actions privilégiées (note 13)</b>			
Banque :			
Solde au début de l'exercice	1 025 \$	1 525 \$	1 525 \$
Rachat	(475)	(500)	–
Solde à la fin de l'exercice	550	1 025	1 525
Société de placement hypothécaire Scotia	250	250	250
Total	800	1 275	1 775
<b>Actions ordinaires et surplus d'apport</b>			
Actions ordinaires (note 13) :			
Solde au début de l'exercice	3 002	2 920	2 765
Émissions	163	101	155
Rachat aux fins d'annulation	(25)	(19)	–
Solde à la fin de l'exercice	3 140	3 002	2 920
Surplus d'apport : juste valeur des options d'achat d'actions (note 14)	1	–	–
Total	3 141	3 002	2 920
<b>Bénéfices non répartis</b>			
Solde au début de l'exercice <sup>1)</sup>	10 398	9 674	8 275
Effet cumulatif de l'adoption de nouvelles normes comptables	–	(76) <sup>2)</sup>	(39) <sup>3)</sup>
	10 398	9 598	8 236
Revenu net	2 477	1 797	2 169
Dividendes: Actions privilégiées	(52)	(105)	(108)
Actions ordinaires	(849)	(732)	(621)
Prime au rachat et à l'achat d'actions	(220)	(154)	–
Autres	(7)	(6)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	11 747	10 398	9 674
<b>Écart de conversion cumulatif</b>			
Solde au début de l'exercice	102	239	160
Gains/(pertes) de change non réalisés, montant net <sup>4)</sup>	(1 176)	(137) <sup>5)</sup>	79
Solde à la fin de l'exercice	(1 074)	102	239
Total de l'avoir des actionnaires à la fin de l'exercice	14 614 \$	14 777 \$	14 608 \$

1) L'écart de conversion cumulatif est présenté séparément des bénéfices non répartis.

2) Voir la note 7

3) Voir la note 15

4) Comprend le montant net des gains/(pertes) de change non réalisés sur les investissements nets dans des établissements étrangers autonomes de (2 185) \$ ((128) \$ en 2002; 348 \$ en 2001), les gains/(pertes) découlant des activités de couverture de change de 1 009 \$ ((31) \$ en 2002; (288) \$ en 2001), l'annulation des pertes de change des exercices précédents d'un montant nul (12 \$ en 2002; 19 \$ en 2001) constatées dans l'état consolidé des revenus et un montant divers nul (10 \$ en 2002 et zéro en 2001).

5) Comprend des gains de change non réalisés de 107 \$ découlant au cours de l'exercice 2002 de la conversion du montant net des placements dans Scotiabank Quilmes, qui ont été inscrits au poste Écart de conversion cumulatif. Au moment de la cession des activités de Scotia Quilmes (voir la note 23) des gains de change cumulatifs de 95 \$ ont été virés à l'état consolidé des revenus.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**État consolidé des flux de trésorerie**

 Provenance et (utilisation) des flux de trésorerie  
 Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2003	2002	2001
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Revenu net	2 477 \$	1 797 \$	2 169 \$
Ajustements au revenu net en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	237	271	295
Provision pour créances irrécouvrables	893	2 029	1 425
Impôts futurs	(108)	104	108
Gains nets sur valeurs détenues aux fins de placement	(159)	(179)	(217)
Perte sur cession des activités d'une filiale (note 23)	-	237	-
Intérêts courus nets à recevoir et à payer	406	(147)	(104)
Valeurs détenues aux fins de négociation	(10 218)	(7 402)	(2 817)
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation, montant net	(375)	105	(888)
Autres, montant net	(263)	136	(428)
	<b>(7 110)</b>	<b>(3 049)</b>	<b>(457)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dépôts	10 941	14 846	845
Obligations relatives aux valeurs mobilières vendues en vertu d'ententes de rachat	722	2 671	(975)
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	653	2 314	2 122
Rachat/remboursement de débentures subordonnées	(1 059)	(1 421)	(106)
Capital-actions émis	163	101	111
Capital-actions remboursés/rachetés aux fins d'annulation	(720)	(673)	-
Dividendes versés en espèces	(901)	(837)	(686)
Autres, montant net	(415)	1 199	(359)
	<b>9 384</b>	<b>18 200</b>	<b>952</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Dépôts à d'autres banques portant intérêt	(2 061)	(117)	1 753
Prêts, à l'exclusion des titrisations	(903)	(20 244)	1 257
Titrisation de prêts	2 443	2 241	2 053
Valeurs détenues aux fins de placement			
Achats	(26 566)	(29 434)	(46 573)
Échéances	10 685	10 665	8 165
Ventes	15 168	21 302	33 233
Terrains, bâtiments et matériel, déduction faite des cessions	(135)	(38)	(164)
Autres, montant net <sup>1)</sup>	(449)	198	(29)
	<b>(1 818)</b>	<b>(15 427)</b>	<b>(305)</b>
Incidence des fluctuations des taux de change sur les espèces et quasi-espèces	(148)	(96)	37
<b>Variation nette des espèces et quasi-espèces</b>	<b>308</b>	<b>(372)</b>	<b>227</b>
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	589	961	734
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice</b>	<b>897 \$</b>	<b>589 \$</b>	<b>961 \$</b>
Composition :			
Encaisse et dépôts à d'autres banques ne portant pas intérêt	1 373 \$	1 664 \$	1 535 \$
Chèques et autres effets en circulation, montant net (note 10)	(476)	(1 075)	(574)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<b>897 \$</b>	<b>589 \$</b>	<b>961 \$</b>
Décaissements effectués pour :			
Intérêts	6 971 \$	8 332 \$	11 214 \$
Impôts sur le revenu	421 \$	817 \$	1 083 \$

1) Comprend : des placements dans les filiales de 487 \$ (61 \$ en 2002; 112 \$ en 2001), moins les espèces et les quasi-espèces de 38 \$ (15 \$ en 2002; 83 \$ en 2001) à la date d'acquisition; l'élimination du montant net de l'engagement en contrepartie d'espèces et de quasi-espèces à la cession des activités d'une filiale de néant (106 \$ en 2002; néant en 2001) à la date de la cession; et un produit net de néant (138 \$ en 2002; néant en 2001) provenant de la cession d'unités d'exploitation.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Page	Note
80	1. Principales conventions comptables
84	2. Changements comptables futurs
85	3. Valeurs mobilières
86	4. Prêts
88	5. Prêts douteux et provision pour créances irrécouvrables
88	6. Terrains, bâtiments et matériel
89	7. Écart d'acquisition et autres actifs incorporels
89	8. Autres éléments d'actif
90	9. Dépôts
90	10. Autres engagements
90	11. Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales
91	12. Débentures subordonnées
92	13. Capital-actions
93	14. Rémunération à base d'actions
95	15. Impôts sur le revenu
96	16. Avantages sociaux futurs
97	17. Bénéfice par action ordinaire
97	18. Opérations entre apparentés
97	19. Résultats d'exploitation sectoriels
100	20. Garanties, engagements et passif éventuel
102	21. Instruments financiers
105	22. Instruments dérivés
108	23. Charges liées à l'Argentine
109	24. Acquisitions
110	25. Vente de services
110	26. Rapprochement entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis

## 1. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Banque de Nouvelle-Écosse ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, y compris les exigences du surintendant des institutions financières du Canada (« le surintendant »). Les principales conventions comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées dans les pages qui suivent et se conforment à tous les égards importants aux PCGR canadiens. En outre, la note 26 décrit les principales différences entre les PCGR canadiens et américains ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés et en fait le rapprochement.

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des frais de l'exercice. Parmi les principaux domaines d'estimation où la direction a porté des jugements difficiles, compliqués ou subjectifs, souvent sur des enjeux foncièrement incertains, on retrouve la provision pour créances irrécouvrables, la juste valeur des instruments financiers et la moins-value permanente des valeurs mobilières détenues à des fins de placement. Les résultats réels pourraient donc être différents des estimations présentées ici et ailleurs.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice écoulé. Si de nouvelles conventions comptables ont été adoptées au cours de l'exercice, leurs effets sont décrits dans les notes respectives.

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque ainsi que de toutes ses filiales après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont définies comme des sociétés contrôlées par la Banque, qui sont normalement des sociétés dont la Banque détient plus de 50 % des actions comportant droit de vote.

Les placements dans les sociétés associées, c'est-à-dire les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, représentée par une participation directe ou indirecte de 20 % à 50 % dans les actions comportant droit de vote, sont comptabilisés à la valeur de consolidation et sont portés dans les Valeurs détenues aux fins de placement au bilan consolidé. La quote-part du revenu de ces sociétés revenant à la Banque est portée dans le revenu d'intérêts tiré de valeurs mobilières à l'état consolidé des revenus.

### Conversion des monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises de la Banque et de ses établissements étrangers intégrés, de même que les éléments d'actif et de passif libellés en devises de ses établissements étrangers autonomes, sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises de la Banque et de ses établissements étrangers intégrés sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques.

Les gains et les pertes non réalisés qui résultent de la conversion des positions nettes des placements en monnaies étrangères dans les succursales, les filiales et les sociétés associées autonomes, sont imputés au débit ou au crédit de l'écart de conversion cumulé dans le bilan consolidé; il en va de même pour les gains ou les pertes découlant de la couverture de ces positions nettes des placements, à l'exception de ce qui suit. À la vente ou à la liquidation d'une partie importante d'une position d'un placement, les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés précédemment à cet égard sont virés de l'écart de conversion cumulé dans le bilan consolidé à l'état consolidé des revenus.

Le cas échéant, les gains et les pertes découlant des activités de la Banque et de ses établissements étrangers intégrés, de même que ceux découlant des activités de ses établissements étrangers autonomes

œuvrant dans un contexte hautement inflationniste, sont constatés au poste Revenus de négociation sous la rubrique Autres revenus, à l'état consolidé des revenus.

Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens, sauf pour l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives libellés en monnaies étrangères des établissements étrangers intégrés de la Banque, qui sont convertis aux taux historiques.

### Métaux précieux

Les stocks de métaux précieux sont comptabilisés à la valeur du marché et portés dans le compte Liquidités au bilan consolidé. L'obligation découlant de certificats en cours est également constatée à la valeur du marché et inscrite dans Autres engagements au bilan consolidé.

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont détenues dans le portefeuille de placement ou dans le portefeuille de négociation. Les valeurs détenues aux fins de placement comprennent les titres de créance et les actions détenues aux fins de liquidités et de placements à long terme. Lorsque la Banque détient moins de 20 % des actions comportant droit de vote d'une entité, elle comptabilise ces actions au coût, sauf s'il est établi qu'elle exerce une influence notable sur l'entité. Les titres de créance détenus dans le compte de placement sont comptabilisés au coût non amorti, les primes et les escomptes étant amortis sur la durée à courir jusqu'à l'échéance. Lorsqu'il y a moins-value permanente, la valeur de ces titres de créance et actions est réduite en conséquence. Le cas échéant, ces moins-values, ainsi que les gains et pertes sur cession, déterminés selon la méthode du coût moyen, sont constatés dans les Autres revenus, au poste Gains nets sur valeurs détenues aux fins de placement à l'état consolidé des revenus.

Le portefeuille de placement comprend des obligations découlant de la conversion de prêts à des pays désignés à marché naissant; ces obligations sont constatées à la valeur nominale, déduction faite de la provision pour risques-pays s'y rattachant. Les titres substitués de prêts sont des instruments de financement de clients, qui ont été restructurés comme des placements après impôts plutôt que comme des prêts conventionnels, pour permettre à la Banque de consentir un taux d'emprunt plus bas aux émetteurs. Le traitement comptable de ces titres correspond à celui des prêts.

Les valeurs détenues aux fins de négociation sont acquises en vue de leur revente à court terme et sont constatées à la valeur marchande. Les gains et les pertes sur cession de ces valeurs de même que les redressements de la valeur marchande sont inscrits à titre de revenus de négociation dans les Autres revenus à l'état consolidé des revenus, sauf pour les montants ayant trait aux valeurs mobilières utilisées comme couverture de la volatilité de la rémunération à base d'actions, lesquels sont inclus au poste Salaires et prestations au personnel à l'état consolidé des revenus.

### Prêts

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de tout revenu non gagné et d'une provision pour créances irrécouvrables. Le revenu d'intérêt provenant des prêts autres que les prêts douteux est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les intérêts courus sont portés aux Autres éléments d'actif au bilan consolidé.

Un prêt est classé comme étant douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible en vertu du contrat de prêt est en retard de 90 jours, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti, que la créance ne soit en voie de recouvrement et que les efforts en vue de recouvrer les sommes dues ne permettent, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement de la créance ou de rétablir la qualité du titre dans les 180 jours suivant le premier jour



de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Finalement, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible en vertu du contrat est en retard de 180 jours, à moins que le prêt ne soit garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (provincial ou fédéral) ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la constatation des intérêts créditeurs cesse. Les intérêts sont toujours comptabilisés dans les revenus en ce qui concerne les prêts à risque souverain pour lesquels une provision pour risques-pays a été établie, sauf si les prêts sont classés comme prêts douteux. Les intérêts reçus sur des prêts douteux sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt.

Les prêts sont généralement ramenés à leur valeur comptable lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré et que tous les paiements de capital et d'intérêt en retard ont été effectués.

Les biens saisis qui sont reçus après le 30 avril 2003 et qui répondent à des critères définis sont comptabilisés au bilan – dans les autres éléments d'actif – à leur juste valeur diminuée des frais de vente, comme des biens destinés à la vente. Si les critères en question ne sont pas respectés, les biens sont considérés comme destinés à l'utilisation, inscrits initialement à leur juste valeur et comptabilisés comme s'il s'agissait de biens semblables acquis dans le cours normal des activités. Avant le 1<sup>er</sup> mai 2003, les biens saisis étaient compris dans les prêts douteux et réputés destinés à la vente. Au 31 octobre 2003, ces biens saisis totalisaient 96 millions de dollars dont une tranche de 72 millions de dollars était classée dans les biens destinés à la vente, les critères définis étant respectés à cette date, le reste étant classé dans les biens destinés à l'utilisation.

Les commissions sur prêts sont portées dans le revenu de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais de syndication de prêts sont compris dans les Commissions de crédit sous la rubrique Autres revenus lorsque la syndication est terminée.

#### Valeurs mobilières en vertu d'ententes de revente ou d'achat

L'achat et la vente de valeurs mobilières en vertu d'ententes de revente et de rachat sont traités comme des opérations de prêt et d'emprunt assorties de garanties. Les intérêts créditeurs et débiteurs connexes sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### Provision pour créances irrécouvrables

De l'avis de la direction, la provision pour créances irrécouvrables constituée par la Banque est suffisante pour couvrir toutes les créances irrécouvrables touchant à la fois les postes du bilan et les postes hors bilan, y compris les dépôts à des banques, les titres substitués de prêts, les valeurs mobilières acquises en vertu d'ententes de revente, les prêts, les acceptations et autres engagements de crédit indirects, comme les lettres de crédit et les garanties. La provision pour créances irrécouvrables comprend des provisions spécifiques, une provision générale et une provision pour risques-pays, chaque type de provision faisant l'objet d'un examen régulier. Les provisions touchant les postes du bilan sont portées en déduction de l'élément d'actif correspondant et les provisions touchant des postes hors bilan sont imputées aux Autres engagements au bilan consolidé. Les radiations intégrales ou partielles des prêts sont comptabilisées lorsque la direction croit que leur recouvrement intégral est peu probable. Les radiations effectuées, déduction faite des recouvrements, sont portées en réduction de la provision pour créances irrécouvrables.

#### Provisions spécifiques

Les provisions spécifiques, à l'exception de celles qui touchent les prêts sur cartes de crédit, certains prêts à des particuliers et certains prêts hypothécaires à l'habitation internationaux, sont constituées à la suite

d'un examen des prêts individuels, compte tenu de la créance irrécouvrable estimative connexe. Dans le cas des prêts, la provision spécifique correspond au montant requis pour ramener la valeur comptable d'un prêt douteux à sa valeur de réalisation estimative. Généralement, la valeur de réalisation estimative est obtenue par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt, à la date où celui-ci devient douteux. Lorsque les montants et le calendrier des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est réputée être soit la juste valeur de tout bien donné en garantie du prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tous les montants légalement dus à l'emprunteur, soit le prix du marché observable pour ce prêt. Les variations qui surviennent dans la valeur de réalisation estimative attribuables au passage du temps sont reflétées dans l'état consolidé des revenus en déduction de la provision pour créances irrécouvrables. Les provisions spécifiques constituées pour les prêts sur cartes de crédit, certains prêts à des particuliers et certains prêts hypothécaires à l'habitation internationaux sont calculées selon une méthode fondée sur l'historique des prêts.

#### Provision générale

La Banque constitue une provision générale à l'égard du portefeuille de prêts de ses principaux secteurs d'activité lorsqu'elle juge, à la suite d'un examen prudent fondé sur l'expérience, la conjoncture économique actuelle et l'état du portefeuille, que des pertes sont survenues mais que celles-ci ne peuvent être reliées à un prêt en particulier.

La provision générale constituée à l'égard des prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur un processus d'évaluation des risques aux termes duquel des cotes de risques internes sont attribuées au moment de l'octroi d'un prêt, sont soumises à un contrôle continu et sont ajustées pour tenir compte des changements dans le risque de crédit sous-jacent. Étant fondée sur un processus d'évaluation des risques, la provision est initialement calculée par application de statistiques migratoires et de statistiques par défaut selon la cote de risque, l'importance de la perte dans le cas d'un défaut de paiement et la vulnérabilité aux tendances de non-paiement de chacun des portefeuilles des secteurs d'activité de la Banque. Après analyse de données quantitatives récentes, la haute direction juge s'il est nécessaire d'ajuster la provision (quantitative) calculée initialement ainsi que le montant de tout ajustement. Dans son jugement, la direction tient compte de facteurs quantitatifs tels que les tendances économiques et la conjoncture, la composition des portefeuilles et les tendances au chapitre des volumes et l'importance des taux de délinquance.

En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, de cartes de crédit et d'hypothèques, les pertes prévues sont estimées selon une analyse des tendances passées au chapitre des pertes et des radiations.

Le niveau de la provision générale est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans le volume, la composition et le profil de risques des portefeuilles; d'une analyse des nouvelles tendances au chapitre de la probabilité et de l'importance des pertes ainsi que des risques liés à des facteurs implicites; et d'une évaluation de la direction quant aux facteurs ayant pu avoir une incidence sur l'état actuel du portefeuille.

Bien que la provision générale totale soit déterminée en fonction d'un processus échelonné qui tient compte des risques découlant de secteurs particuliers du portefeuille, elle couvre toutes les pertes subies dans le portefeuille de prêts.

#### Provision pour risque-pays

La Banque constitue également une provision pour risque-pays conformément aux lignes directrices du surintendant, en tenant compte du risque global outre-frontières lié aux créances sur un groupe désigné de pays. Conformément à ces lignes directrices, les nouveaux risques que présentent

ces pays désignés à marché naissant après le 31 octobre 1995 sont assujettis aux mêmes procédés que ceux qui sont appliqués aux fins de l'établissement des provisions spécifiques dont il est question ci-dessus.

#### Ventes de prêts

La Banque a adopté, le 1<sup>er</sup> juillet 2001, la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) relative aux cessions des créances.

Les cessions de prêts à un tiers effectuées après le 30 juin 2001 sont traitées comme des ventes, dans la mesure où il y a transfert du contrôle sur ces prêts et qu'une contrepartie, autre que le droit à titre bénéficiaire y afférent, a été reçue. Si ces conditions ne sont pas remplies, les cessions sont traitées comme des opérations de financement. Lorsque les opérations sont traitées comme des ventes, les prêts sont retirés du bilan consolidé, et un gain ou une perte est immédiatement constaté dans les résultats d'après la valeur comptable des prêts cédés, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur à la date de la cession. La juste valeur des prêts vendus, des droits conservés et des garanties est déterminée en fonction du cours du marché ou d'un modèle d'évaluation de prix fondé sur les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés, notamment les pertes estimatives, les remboursements anticipés et les taux d'actualisation, compte tenu des risques encourus et des ventes d'actifs similaires. Tant que la Banque continue de gérer les prêts cédés, un passif ou un actif de gestion est constaté et amorti sur la période où les services de gestion sont rendus, à titre de frais de gestion.

Les intérêts conservés dans les titrisations qui peuvent être payées par anticipation aux termes d'un contrat ou réglées autrement de manière à ce que la Banque ne recouvre pas la presque totalité de son placement comptabilisé sont classés au bilan consolidé, à titre de valeurs mobilières détenues aux fins de placement. On vérifie régulièrement ces intérêts conservés, à la recherche d'une moins-value permanente. Lorsque les flux de trésorerie prévus ont connu une fluctuation défavorable et que la juste valeur des intérêts conservés est inférieure à leur valeur comptable, celle-ci est ramenée à la juste valeur au moyen d'une charge sur les revenus de titrisation dans l'état consolidé des revenus. Les autres intérêts conservés sont classés et comptabilisés comme des prêts.

Les cessions de prêts effectuées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001 et les transferts découlant d'engagements conclus avant cette date sont comptabilisés comme des ventes, dans la mesure où il y a transfert des risques et avantages importants inhérents à la propriété. Le gain sur la vente est constaté immédiatement, sauf s'il y a recours auprès de la Banque en excédent des pertes prévues, auquel cas le gain sur la vente est constaté comme n'ayant pas été réalisé et est reporté jusqu'à ce qu'il soit recouvré, et dans la mesure où il n'y a pas de recours sur la somme touchée. La perte résultant de la vente est immédiatement portée en diminution du revenu.

Pour toutes les titrisations de prêts, le gain ou la perte découlant de la vente et les honoraires d'agents sont portés au poste Revenu de titrisation, sous la rubrique Autres revenus de l'état consolidé des revenus. Le passif ou l'actif de gestion, le cas échéant, est inscrit au bilan consolidé dans le poste Autres engagements ou dans le poste Autres éléments d'actif.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Banque a établi une nouvelle convention comptable pour la vente de prêts productifs (autres que les titrisations), qui fait partie de ses stratégies de gestion du risque de crédit. Les gains et les pertes sur la vente de ces prêts sont désormais comptabilisés au poste Autres sous la rubrique Autres revenus. Par contre, les gains et les pertes sur la vente de prêts douteux sont déclarés dans la provision pour créances irrécouvrables.

#### Acceptations

Les engagements éventuels de la Banque en vertu des acceptations figurent à titre d'engagements au bilan consolidé. La Banque a une créance égale

de compensation contre ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, laquelle est comptabilisée comme un élément d'actif. Les commissions qui lui sont versées figurent au poste Commissions de crédit sous la rubrique Autres revenus, à l'état consolidé des revenus.

#### Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des éléments d'actif correspondants, comme suit : bâtiments – 40 ans; matériel – de 3 à 10 ans; améliorations locatives – durée du bail plus une période de renouvellement.

Les gains nets et les pertes découlant de la cession d'immobilisations sont comptabilisés dans le poste Autres sous la rubrique Autres revenus à l'état consolidé des revenus de l'exercice au cours duquel les immobilisations sont vendues.

#### Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Le 1<sup>er</sup> novembre 2001, la Banque a adopté rétroactivement la nouvelle norme comptable de l'ICCA concernant les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs.

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat payé pour l'acquisition d'une filiale sur la juste valeur des actifs nets acquis.

L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels dont la durée de vie utile est indéfinie ne sont plus amortis mais soumis au moins une fois par an à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est rattaché à des unités d'exploitation et le calcul de la perte de valeur éventuelle de l'écart d'acquisition se fait en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si le test révèle une dépréciation possible, celle-ci est quantifiée en faisant une comparaison de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et de sa juste valeur, cette dernière étant la juste valeur de l'unité d'exploitation diminuée de la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation.

Les actifs incorporels, autres que l'écart d'acquisition dont la durée de vie utile n'est pas indéfinie, sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile n'excédant pas 20 ans. Ces actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances laissent présager que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

#### Impôts sur le revenu

La Banque applique la méthode du report d'impôts variable, en vertu de laquelle les actifs et les passifs d'impôts futurs représentent le montant cumulatif de l'impôt sur le revenu applicable aux écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur à des fins fiscales. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés au moyen des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer au revenu imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont recouverts ou réglés. Les impôts futurs modifiés en raison de changements aux taux d'imposition sont comptabilisés dans le revenu de la période au cours de laquelle les taux ont été modifiés.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont inscrits au bilan consolidé dans le poste Autres éléments d'actif ou dans le poste Autres engagements.

#### Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres indices financiers ou de marchandises. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change et sur l'or, contrats de marchandises, contrats sur actions ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont soit des contrats négociés en bourse, soit des contrats négociés hors bourse. Les instruments dérivés négociés en bourse comprennent les contrats à terme et les

contrats d'options. Les instruments dérivés négociés hors bourse incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque contracte ces instruments dérivés aux fins de la gestion du risque de ses clients, de ses propres besoins en matière de négociation de capitaux propres et de sa gestion de l'actif et du passif.

Les instruments dérivés désignés aux fins de négociation comprennent les instruments dérivés conclus avec des clients pour leurs besoins de gestion du risque de même que les contrats contractés pour générer un profit à partir des positions de négociation de capitaux propres de la Banque. Les instruments dérivés de négociation sont inscrits à leur juste valeur [voir la note 22 d)]. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments dérivés de négociation, un report est effectué pour couvrir le risque de crédit et les coûts directs permanents sur la durée de vie des instruments. Les gains ou pertes découlant de la variation des justes valeurs sont inclus dans le poste Revenus de négociation sous la rubrique Autres Revenus à l'état consolidé des revenus. Les gains et les pertes non réalisés sur les instruments dérivés de négociation sont portés respectivement au poste Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation, au bilan consolidé.

Les instruments dérivés désignés aux fins de gestion de l'actif et du passif sont utilisés pour gérer la vulnérabilité de la Banque face aux risques de taux d'intérêt et de change et autres risques et comprennent des instruments désignés aux fins de couverture. Les revenus et les frais ayant trait à ces instruments dérivés sont constatés sur la durée de la position connexe, principalement à titre de redressement du revenu d'intérêt net. Lorsque des instruments désignés aux fins de couverture ne sont plus efficaces, ils sont reclassés aux fins de négociation et évalués à la valeur du marché par la suite. Les gains et les pertes découlant des couvertures efficaces, ainsi que ceux découlant des contrats résiliés, sont reportés et amortis sur la durée restante des positions connexes. Les revenus à recevoir et les frais à payer ainsi que les gains et les pertes reportés sont portés aux postes Autres éléments d'actif et Autres engagements, selon le cas, au bilan consolidé. Lorsque la Banque gère ses risques à l'aide de contrats écrits d'option de vente ou de swaps sur défaillance, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et tout changement de la juste valeur est porté au poste Autres sous la rubrique Autres revenus, à l'état consolidé des revenus. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir la volatilité des rémunérations à base d'actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et tout changement de la juste valeur est porté au poste Salaires et prestations au personnel à l'état consolidé des revenus.

#### Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres avantages sociaux aux employés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de service et, généralement, du salaire moyen des cinq dernières années de service. La Banque offre également des avantages sociaux, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance-vie et autres avantages sociaux.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les périodes au cours desquelles des paiements seraient nécessaires, les taux d'intérêt courants du marché servent à estimer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations futures. En général, pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les instruments de capitaux propres sont évalués selon une méthode en vertu de laquelle l'écart entre le

rendement réel et le rendement prévu des titres est pris en compte dans la valeur des actifs sur une période de trois ans. Les instruments à revenu fixe sont constatés à la valeur marchande. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité jusqu'à l'admissibilité intégrale des salariés actifs à la date des modifications. Pour la plupart des régimes, l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10% de la valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. De plus, une provision pour moins-value est constituée pour tout excédent de la charge au titre des prestations payées d'avance sur les prestations futures prévues.

L'écart entre le total des montants constatés à titre de charges de retraite et le total des cotisations versées est inclus dans le poste Autres éléments d'actif du bilan consolidé. L'écart entre les charges au titre des prestations futures et les montants versés aux participants admissibles est inclus dans le poste Autres engagements du bilan consolidé.

#### Rémunération à base d'actions

L'ICCA a publié une nouvelle norme comptable préconisant l'utilisation d'une méthode axée sur la juste valeur pour comptabiliser certaines dispositions de rémunération à base d'actions. La Banque a adopté cette norme prospectivement, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, pour la totalité de ses régimes de rémunération à base d'actions. La transition à cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les présents états financiers consolidés à la date de son adoption.

La Banque offre des régimes d'options d'achat d'actions ainsi que d'autres régimes de rémunération à base d'actions à certains employés admissibles et aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants. Ces régimes sont décrits en détail à la note 14.

Avant l'adoption de la nouvelle norme, la Banque n'a constaté aucune charge de rémunération au titre des options d'achat d'actions, car le prix de levée était fixé à un montant équivalent au cours de clôture le jour précédant l'octroi des options. Lorsque les options sont levées, le produit que la Banque reçoit est imputé au crédit des actions ordinaires au bilan consolidé.

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2002, les octrois d'options d'achat d'actions aux employés sont assortis de droits à la plus-value d'actions (« composante DPV »), qui permettent aux employés soit d'exercer leur option pour recevoir des actions, soit d'exercer la composante DPV et, partant, recevoir la valeur intrinsèque de l'option d'achat d'actions en espèces. De plus, la composante DPV a été attribuée rétrospectivement, en décembre 2002, aux options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice 2002. Les options assorties de la composante DPV sont comptabilisées de la même manière que les autres régimes de rémunération à base d'actions de la Banque, tels qu'ils sont décrits ci-dessous. Lorsqu'un employé choisit d'exercer son option, annulant de ce fait la composante DPV, tant le prix de levée que la charge à payer sont imputés au crédit des actions ordinaires au bilan consolidé.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, les nouveaux octrois d'options d'achat d'actions (qui ne sont pas assorties de la composante DPV) aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants sont imputés aux revenus au moyen d'une méthode axée sur la juste valeur (modèle de Black et Scholes) et constatés dans les autres frais autres que d'intérêts, avec un crédit correspondant dans le surplus d'apport au bilan consolidé.

Les variations des obligations de la Banque en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions, qui découlent de fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque sous-tendant ces régimes de rémunération (y compris les options d'achat d'actions assorties de la composante DPV), sont constatées dans le poste Salaires et prestations au personnel, à l'état consolidé des revenus, avec une charge correspondante dans le poste Autres engagements du bilan consolidé.

## 2. Changements comptables futurs

### Opérations de couverture

L'ICCA a publié une note d'orientation comptable concernant les relations de couverture. Cette note entrera en vigueur pour la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2003. Elle établit certaines conditions d'admissibilité à l'utilisation de la comptabilité de couverture, lesquelles sont plus rigoureuses et moins informelles que les normes actuelles. Après le 1<sup>er</sup> novembre 2003, les instruments dérivés non négociés et non admissibles à la comptabilité de couverture seront comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé, et les variations de leur juste valeur seront constatées dans l'état consolidé des revenus. La Banque a réévalué ses relations de couverture en date du 1<sup>er</sup> novembre 2003 et, par suite de la comptabilisation provisoire, à leur juste valeur, des instruments dérivés non admissibles, les actifs et les passifs inscrits dans le bilan consolidé augmenteront de 705 millions de dollars et de 749 millions de dollars, respectivement. En outre, la perte nette non réalisée correspondante de 44 millions de dollars sera reportée dans les Autres éléments d'actif au bilan consolidé, et constatée dans l'état consolidé des revenus dans la mesure où les éléments couverts à l'origine ont une incidence sur le revenu net.

### Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

En juin 2003, l'ICCA a publié une nouvelle note d'orientation comptable qui prévoit la consolidation des EDDV par leur principal bénéficiaire. Une EDDV est une entité a) où la participation à risque ne suffit pas pour permettre à l'entité de financer ses activités sans l'appui subordonné de tiers et (ou) à laquelle il manque certaines caractéristiques essentielles d'une participation majoritaire, et b) qui ne répond pas aux critères d'exemption établis. Le principal bénéficiaire s'entend de l'entreprise qui absorbera ou recevra la majorité des pertes prévues ou du rendement résiduel prévu de l'EDDV, ou les deux. Cette note d'orientation entrera en vigueur pour les états financiers intermédiaires de la Banque à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004.

Voici un résumé, par catégorie d'EDDV, de l'incidence qu'aurait la nouvelle note d'orientation sur les états financiers, selon les estimations actuelles. Les délibérations des normalisateurs comptables se poursuivent quant aux questions relatives à la mise en oeuvre de cette note d'orientation. Comme cette dernière peut faire l'objet de modifications en ce qui concerne son application, son incidence estimative, dont il est question ci-après, peut aussi changer.

### Fonds communs de placement

La Banque parraine un certain nombre de sociétés d'investissement à capital variable, dont l'actif totalisait 15,4 milliards de dollars au 31 octobre 2003. À titre de commanditaire, la Banque gère et administre activement ces fonds contre honoraires. Les fonds sont considérés comme des EDDV en vertu de la nouvelle note d'orientation en comptabilité, étant donné le rapport disproportionné entre le contrôle de leur actif et les droits des investisseurs aux produits et aux pertes de placement. En raison des honoraires qu'elle facture, la Banque sera vraisemblablement considérée, selon la nouvelle note d'orientation, comme étant le principal bénéficiaire des fonds communs de placement dont le rendement se caractérise par une faible volatilité (par ex., les fonds du marché monétaire). Aussi la Banque pourrait-elle être amenée à consolider à peu près 11 milliards de dollars en éléments d'actif et de passif. Aux États-Unis, un exposé-sondage sur les EDDV propose d'exclure les fiducies de fonds commun de placement de l'application de la norme comptable américaine visant les EDDV. On prévoit que cet exposé-sondage sera publié sous forme finale avant la fin de décembre 2003, date à laquelle les normalisateurs canadiens envisageront probablement d'apporter des modifications semblables à leur note d'orientation. Dans tous les cas, le droit de la Banque à l'actif sous-jacent des fonds et son exposition maximale sont limités à sa mise de fonds initiale de 22 millions de dollars.

### Fiducies personnelles et corporatives

La Banque propose des services fiduciaires et successoraux pour l'administration de biens pour le compte de bénéficiaires précis. Les structures

de fiducie utilisées sont considérées, en vertu de la nouvelle note d'orientation en comptabilité, comme des EDDV pour les mêmes motifs que les fonds communs de placement ci-dessus. En raison des honoraires facturés, la Banque sera vraisemblablement considérée, selon la nouvelle note d'orientation, comme étant le principal bénéficiaire des structures fiduciaires qui affichent une faible volatilité sur le plan du rendement des placements et qui comptent plusieurs bénéficiaires non liés. Étant donné la nature unique des milliers de fiducies administrées par la Banque, il n'est actuellement pas praticable de déterminer les fiducies dont la Banque pourrait être considérée comme étant le principal bénéficiaire selon la nouvelle note d'orientation. Cependant, la Banque ne s'attend pas à être le principal bénéficiaire lorsqu'elle agit uniquement à titre de dépositaire. La consolidation de toutes les fiducies non dépositaires administrées par la Banque ferait grimper de 10 milliards de dollars le total de l'actif et du passif. Comme dans le cas des fonds communs de placement, l'exposé-sondage américain sur les EDDV propose d'exclure ces fiducies de l'application de la norme comptable américaine visant les EDDV. Cet exposé-sondage devrait être publié sous forme finale avant la fin de décembre 2003, date à laquelle les normalisateurs canadiens envisageront probablement d'apporter des modifications semblables à leur note d'orientation. Dans tous les cas, la Banque ne court aucun risque de perte sur ces biens, car elle n'en garantit pas le rendement, et elle n'y a aucun droit sauf en ce qui concerne la perception d'honoraires et le recouvrement des frais.

### Instruments de titrisation

La Banque administre trois programmes de fonds multicédants de papier commercial. Ces programmes font appel à l'achat d'actifs à des tiers, par des fonds multicédants, au moyen de l'émission de papier commercial adossé à des crédits mobiliers (totalisant 7,3 milliards de dollars au 31 octobre 2003). Les vendeurs continuent de gérer les actifs et d'absorber les premières pertes au titre de leur portion du programme. La Banque ne détient aucun droit à ces actifs, mais elle gère le programme de vente de papier commercial et fournit aux fonds multicédants des liquidités de dernier recours et des facilités d'amélioration partielle du crédit. L'exposition maximale de la Banque en vertu de ces programmes s'élève à 0,8 milliard de dollars au 31 octobre 2003. La Banque s'emploie à restructurer ses programmes afin de ne pas avoir à consolider ces fonds, lorsque la note d'orientation sera en vigueur.

La Banque a historiquement titrisé des parties de ses portefeuilles de cartes de crédit et d'hypothèques (voir la note 4b)). Elle ne s'attend pas à consolider les instruments de titrisation, car ils sont exemptés de la nouvelle note d'orientation.

### Titres fiduciaires de la Banque Scotia

La Banque a émis pour 2,0 milliards de dollars de capital de catégorie 1 novateur en faisant appel à deux structures fiduciaires, soit Fiducie de Capital Scotia et Fiducie de Capital Banque Scotia (voir la note 11). Ces structures sont considérées comme des EDDV selon la nouvelle note d'orientation en comptabilité. Cependant, la Banque n'est vraisemblablement pas le principal bénéficiaire de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Par conséquent, elle déconsoliderait un montant de 1,5 milliard de dollars de sa participation minoritaire dans ses filiales et inscrirait ce montant au bilan consolidé à titre de passif-dépôts. Ce changement n'aura pas d'incidence sur les ratios de capital de la Banque, le surintendant ayant confirmé que les titres déjà émis en vertu de ces structures fiduciaires continueront de faire partie du capital de catégorie 1 admissible.

### Autres

La Banque participe avec d'autres entités ou à d'autres structures – instruments de placement, titres de créance assortis d'une garantie, régimes d'actionnariat des employés et baux synthétiques, par exemple – totalisant environ 5 milliards de dollars et qui pourraient être considérées comme des EDDV. La Banque continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle note d'orientation sur ces structures, mais elle ne s'attend pas à ce qu'elle soit substantielle en ce qui concerne les états financiers.

## 3. Valeurs mobilières

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Période à courir jusqu'à l'échéance					2003	2002
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable	Valeur comptable
<b>Valeurs détenues aux fins de placement</b>							
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada	1 783 \$	140 \$	375 \$	364 \$	– \$	2 662 \$	3 617 \$
Titres d'emprunt d'administrations publiques provinciales et municipales	299	34	100	41	–	474	355
Titres d'emprunt du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 104	71	728	512	–	2 415	1 590
Titres d'emprunt d'administrations publiques étrangères	648	508	2 373	1 792	–	5 321	5 203
Obligations de pays désignés à marché naissant <sup>1)</sup>	–	–	37	679	–	716	1 146
Autres titres d'emprunt	517	878	2 791	1 197	–	5 383	5 655
Actions privilégiées	–	–	–	–	875 <sup>2)</sup>	875	1 125
Actions ordinaires	–	–	–	–	2 265	2 265	2 712
Sociétés associées	1	11	–	–	140 <sup>3)</sup>	152	163
Titres substitués de prêts	–	4	26	–	–	30	36
<b>Total</b>	<b>4 352</b>	<b>1 646</b>	<b>6 430</b>	<b>4 585</b>	<b>3 280</b>	<b>20 293</b>	<b>21 602</b>
<b>Valeurs détenues aux fins de négociation<sup>4)</sup>:</b>							
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada	396	2 850	2 400	2 618	–	8 264	7 645
Titres d'emprunt d'administrations publiques provinciales et municipales	325	134	1 267	1 935	–	3 661	2 739
Titres d'emprunt du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	23	–	57	1 977	–	2 057	263
Titres d'emprunt d'administrations publiques étrangères	912	1 280	2 601	195	–	4 988	2 528
Actions ordinaires	–	–	–	–	17 252	17 252	14 987
Autres	2 087	610	2 477	1 033	470	6 677	6 430
<b>Total</b>	<b>3 743</b>	<b>4 874</b>	<b>8 802</b>	<b>7 758</b>	<b>17 722</b>	<b>42 899</b>	<b>34 592</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>8 095 \$</b>	<b>6 520 \$</b>	<b>15 232 \$</b>	<b>12 343 \$</b>	<b>21 002 \$</b>	<b>63 192 \$</b>	<b>56 194 \$</b>
<b>Total par devise (en monnaie canadienne)</b>							
Dollar canadien	4 291 \$	3 659 \$	5 240 \$	5 706 \$	17 765 \$	36 661 \$	32 499 \$
Dollar américain	1 537	741	4 945	5 486	2 923	15 632	14 039
Autres devises	2 267	2 120	5 047	1 151	314	10 899	9 656
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>8 095 \$</b>	<b>6 520 \$</b>	<b>15 232 \$</b>	<b>12 343 \$</b>	<b>21 002 \$</b>	<b>63 192 \$</b>	<b>56 194 \$</b>

1) Représentent des obligations restructurées de pays désignés à marché naissant, déduction faite d'une provision pour risque-pays de 363 \$ (418 \$ en 2002). Voir la note 5.

2) Bien que ces titres n'aient pas d'échéance déterminée, la Banque dispose, pour la plupart d'entre eux, de diverses modalités d'encasement ou de cession par anticipation.

3) Les actions de sociétés associées, qui ne comportent pas d'échéance déterminée, ont été classées sous la colonne « Sans échéance déterminée ».

4) Les valeurs détenues aux fins de négociation sont comptabilisées à la valeur marchande.

Voici la composition des gains et des pertes non réalisés sur les valeurs détenues aux fins de placement :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003				2002			
	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada	2 662 \$	29 \$	– \$	2 691 \$	3 617 \$	17 \$	– \$	3 634 \$
Titres d'emprunt d'administrations publiques provinciales et municipales	474	4	–	478	355	8	–	363
Titres d'emprunt du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	2 415	5	3	2 417	1 590	31	–	1 621
Titres d'emprunt d'administrations publiques étrangères	5 321	468	38	5 751	5 203	389	33	5 559
Obligations de pays désignés à marché naissant	716	314	–	1 030	1 146	172	–	1 318
Autres titres d'emprunt	5 383	126	24	5 485	5 655	97	124	5 628
Actions privilégiées	875	34	22	887	1 125	15	55	1 085
Actions ordinaires	2 265	232	244	2 253	2 712	209	269	2 652
Sociétés associées	152	–	–	152	163	–	–	163
Titres substitués de prêts	30	–	–	30	36	–	–	36
<b>Total des valeurs détenues aux fins de placement</b>	<b>20 293 \$</b>	<b>1 212 \$</b>	<b>331 \$</b>	<b>21 174 \$</b>	<b>21 602 \$</b>	<b>938 \$</b>	<b>481 \$</b>	<b>22 059 \$</b>

Les gains nets non réalisés sur les valeurs détenues aux fins de placement totalisant 881 millions de dollars (457 millions de dollars en 2002) sont passés à un gain net non réalisés de 703 millions de dollars (perte nette

non réalisée de 25 millions de dollars en 2002) lorsqu'on tient compte de la juste valeur nette des instruments dérivés et des autres montants visés par les opérations de couverture qui sont associés à ces valeurs.

Voici une analyse des gains et des pertes réalisés sur la vente de valeurs détenues aux fins de placement :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2003	2002	2001
Gains réalisés	492 \$	1 031 \$	589 \$
Pertes réalisées et réduction de valeur pour dépréciation	333	852	372
Gain net sur les valeurs détenues aux fins de placement	159 \$	179 \$	217 \$

#### 4. Prêts

##### a) Prêts en cours

Les prêts de la Banque, déduction faite des revenus non gagnés et de la provision pour créances irrécouvrables à l'égard des prêts, s'établissent comme suit<sup>1)</sup> :

Au 31 octobre (en millions de dollars)

	2003	2002
Canada :		
Prêts hypothécaires à l'habitation	57 410 \$	52 167 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	22 175	18 944
Prêts aux entreprises et administrations publiques	22 287	22 349
Valeurs mobilières acquises en vertu d'ententes de revente	9 693	10 735
	111 565	104 195
États-Unis :		
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	14 814	21 874
Valeurs mobilières acquises en vertu d'ententes de revente	9 715	15 678
	24 529	37 552
À l'étranger :		
Crédit de détail	8 292	8 481
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	27 258	33 024
Valeurs mobilières acquises en vertu d'ententes de revente	3 240	5 849
	38 790	47 354
	174 884	189 101
Moins : provision pour créances irrécouvrables	3 217	3 430
Total <sup>2)</sup>	171 667 \$	185 671 \$

1) La ventilation par secteur des actifs se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime des actifs sous-jacents.

2) Les prêts libellés en dollars US totalisent 40,770 \$ (56 665 \$ en 2002) et les prêts libellés en d'autres devises s'élèvent à 23,155 \$ (29 511 \$ en 2002).

##### b) Cession d'éléments d'actif prêts par titrisation

Au cours de l'exercice 2003, la Banque a titrisé des prêts hypothécaires s'élevant à 2 467 millions de dollars (2 272 millions de dollars en 2002; 301 millions de dollars en 2001<sup>1)</sup>), ce qui a donné lieu à la constatation d'un gain net sur cession de 49 millions de dollars (34 millions de dollars en 2002; 6 millions de dollars en 2001<sup>1)</sup>). La juste valeur des intérêts conservés par la Banque, soit ses droits sur les flux monétaires futurs, se chiffrait à 89 millions de dollars (80 millions de dollars en 2002; 12 millions de dollars en 2001<sup>1)</sup>) à la date de la cession. La Banque a conservé ses responsabilités de gestion, ce qui a donné lieu à

la constatation d'un passif de 16 millions de dollars (15 millions de dollars en 2002; 2 millions de dollars en 2001<sup>1)</sup>). La moyenne pondérée des principales hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur aux dates des opérations de titrisation correspondait à un taux de remboursement par anticipation de 14,3 % (13,3 % en 2002; 16,0 % en 2001<sup>1)</sup>), à une marge excédentaire de 1,4 % (1,4 % en 2002; 1,7 % en 2001<sup>1)</sup>) et à un taux d'actualisation de 4,3 % (4,9 % en 2002; 4,9 % en 2001<sup>1)</sup>). La Banque ne prévoit subir aucune perte sur créance, car les prêts hypothécaires sont assurés.

Les flux de trésorerie provenant de la titrisation de prêts hypothécaires se résument comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2003	2002	2001 <sup>1)</sup>
Rentrées de fonds liées aux éléments suivants :			
Produit des prêts hypothécaires titrisés	2 443 \$	2 241 \$	297 \$
Honoraires de gestion	8	3	-
Intérêts conservés	30	15	-

1) Postérieurement au changement de convention comptable survenu durant l'exercice 2001 (voir la note 1).

Les principales hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur des intérêts conservés dans les prêts hypothécaires titrisés depuis le changement de convention comptable au cours de l'exercice 2001, tel qu'il en est fait mention à la note 1, et la sensibilité de la juste valeur actuelle des intérêts conservés à des changements défavorables de 10 % et 20 % dans les hypothèses se présentent comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003	2002
Valeur comptable des intérêts conservés (en dollars)	150	87
Juste valeur des intérêts conservés (en dollars)	150	88
Durée moyenne pondérée (en années)	4	5
Taux de remboursement par anticipation (en pourcentage)	13,8	13,3
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	(3)	(1)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(5)	(3)
Taux d'actualisation annuel des flux de trésorerie résiduels (en pourcentage)	2,8 – 4,3	3,4 – 5,8
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	(1)	(1)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(2)	(2)
Marge excédentaire (en pourcentage)	1,4	1,4
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	(14)	(8)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(27)	(16)

Les mesures de sensibilité présentées ci-dessus sont hypothétiques et doivent être utilisées avec prudence. Les autres sensibilités estimatives ne peuvent pas s'extrapoler par rapport à celles qui sont présentées ci-dessus parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'est pas linéaire. En outre, une variation

dans une hypothèse particulière et l'incidence sur la juste valeur des intérêts conservés sont calculées sans changement dans les autres hypothèses; cependant, ces facteurs ne sont pas indépendants, ce qui peut amplifier ou amortir l'incidence réelle des sensibilités.

L'information sur le total des éléments d'actif prêts titrisés se résume comme suit :

(en millions de dollars)	2003			2002			2001		
	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre
Prêts hypothécaires	5 248 \$	– \$	– \$	3 829 \$	– \$	– \$	2 775 \$	– \$	– \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	2 417	12	16	3 376	20	23	4 311	32	37
Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	3 287	70	7
<b>Total</b>	<b>7 665 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>7 205 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>10 373 \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>44 \$</b>

**5. Prêts douteux et provision pour créances irrécouvrables**
**a) Prêts douteux**

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Montant brut <sup>1) 2)</sup>	Provisions spécifiques <sup>1) 3)</sup>	Provision pour risque-pays	2003	2002
				Montant net	Montant Net
<b>Par type de prêt :</b>					
Prêts hypothécaires à l'habitation	388 \$	(156) \$	– \$	232 \$	285 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	369	(280)	–	89	117
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	2 505 <sup>4)</sup>	(1 283)	(21)	1 201	1 693
<b>Total</b>	<b>3 262<sup>5)6)</sup></b>	<b>(1 719)</b>	<b>(21)</b>	<b>1 522 \$</b>	<b>2 095 \$</b>
<b>Par pays :</b>					
Canada				241 \$	279 \$
États-Unis				650	1 225
À l'étranger				631	591
<b>Total</b>				<b>1 522 \$</b>	<b>2 095 \$</b>

- 1) Au 31 octobre 2003, les autres éléments d'actif englobait des biens saisis destinés à la vente de 87 \$. Au 31 octobre 2002, des biens saisis de 120 \$ ont été constatés dans le montant brut des prêts douteux, de même qu'une provision spécifique de 45 \$.
- 2) Le montant brut des prêts douteux libellés en dollars US totalisait 1 555 \$ (2 394 \$ en 2002) et le montant brut des prêts douteux libellés en d'autres devises s'élevait à 1 080 \$ (1 059 \$ en 2002).
- 3) La provision spécifique pour les prêts douteux évalués sur une base individuelle s'élevait à 1 290 \$ (1 422 \$ en 2002).
- 4) Comprend des prêts à des pays désignés à marché naissant de 21 \$ (25 \$ en 2002) qui sont entièrement couverts par la provision pour risque-pays.
- 5) Les prêts douteux non couverts par une provision pour créances irrécouvrables à l'égard des prêts aux particuliers totalisaient 154 \$ (479 \$ en 2002).
- 6) Le solde moyen du montant brut des prêts douteux totalisait 3 848 \$ (4 723 \$ en 2002).

**b) Provision pour créances irrécouvrables**

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Provisions spécifiques	Provision pour risque-pays <sup>1)</sup>	Provision générale	2003	2002	2001
Solde au début de l'exercice	1 892 \$	481 \$	1 475 \$	3 848 \$	4 697 \$	3 306 \$
Acquisition de filiales	–	–	–	–	–	919
Radiations <sup>2)</sup>	(927)	(21)	–	(948)	(2 403)	(1 173)
Recouvrements	164	–	–	164	169	123
Provision pour créances irrécouvrables	893	–	–	893	2 029	1 425
Cessions des activités de Scotiabank Quilmes (y compris le change y afférent)	–	–	–	–	(504)	–
Autres, y compris le redressement de change	(303)	(74)	–	(377)	(140)	97
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 719 \$</b>	<b>386 \$</b>	<b>1 475 \$</b>	<b>3 580 \$</b>	<b>3 848 \$</b>	<b>4 697 \$</b>

- 1) Comprend une somme de 363 \$ (418 \$ en 2002; 461 \$ en 2001) qui a été déduite des valeurs mobilières.
- 2) Les radiations de prêts restructurés au cours de l'exercice étaient de 40 \$ (néant en 2002; 4 \$ en 2001).

**6. Terrains, bâtiments et matériel**

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	2003	2002
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	241 \$	– \$	241 \$	264 \$
Bâtiments	1 414	358	1 056	1 103
Matériel	2 337	1 882	455	522
Améliorations locatives	651	459	192	212
<b>Total</b>	<b>4 643 \$</b>	<b>2 699 \$</b>	<b>1 944 \$</b>	<b>2 101 \$</b>

L'amortissement à l'égard des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ci-dessus s'élève à 208 millions de dollars (243 millions de dollars en 2002; 243 millions de dollars en 2001).



## 7. Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Le 1<sup>er</sup> novembre 2001, la Banque a adopté rétroactivement la nouvelle norme comptable concernant les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels publiée par l'ICCA, sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs. Auparavant, la Banque amortissait l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels sur leur durée de vie utile, et les périodes d'amortissement n'excédaient pas 20 ans. De plus, la Banque évaluait régulièrement l'écart d'acquisition afin de déceler toute perte de valeur permanente en examinant le rendement de l'entreprise connexe, en tenant comptes des risques associés.

Au terme de son test de dépréciation transitoire de l'écart d'acquisition, la Banque a constaté que la fraction non amortie de l'écart d'acquisition de 76 millions de dollars relatif à Scotiabank Quilmes au 1<sup>er</sup> novembre 2001 avait subi une perte de valeur en vertu de la nouvelle méthode fondée sur la juste valeur. Ce montant a été porté au

débit du solde d'ouverture des bénéfices non répartis et une réduction correspondante de l'écart d'acquisition a été inscrite au bilan consolidé.

La Banque a établi qu'en dehors de l'écart d'acquisition, aucun autre actif incorporel n'avait une durée de vie utile indéfinie et, en conséquence, elle continue à amortir ces actifs incorporels selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, n'excédant pas 20 ans.

Pour les exercices 2003 et 2002, aucun amortissement de l'écart d'acquisition n'a été constaté. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001, l'amortissement de l'écart d'acquisition s'est chiffré à 24 millions de dollars. Sans cet amortissement en 2001, le revenu par action, de base et dilué, aurait augmenté de 0,05 \$ et le revenu net aurait été de 2 193 millions de dollars.

### Écart d'acquisition

Les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition par unité d'exploitation principale sont les suivantes :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Opérations canadiennes	Opérations internationales	Scotia Capitaux	2003	2002	2001
Solde au début de l'exercice	118 \$	164 \$	17 \$	299 \$	400 \$	297 \$
Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle norme comptable	-	-	-	-	(76)	-
Acquisitions	118	164	17	299	324	297
Amortissement	-	76	-	76	28	148
Ajustement de l'écart d'acquisition	-	(95) <sup>1)</sup>	-	(95)	(37) <sup>1)</sup>	(24)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères et autres	(3)	(3)	(4)	(10)	(16)	(21)
Solde à la fin de l'exercice	115 \$	142 \$	13 \$	270 \$	299 \$	400 \$

### Actifs incorporels

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	2003 montant Net	2002 montant Net	2001 montant Net
Actifs incorporels	419 <sup>1)</sup> \$	135 \$	284 \$	305 \$	334 \$

Les actifs incorporels se composent principalement de dépôts de base incorporels. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003, la dotation aux amortissements totalisait 29 millions de dollars (28 millions de dollars en 2002; 28 millions de dollars en 2001).

1) En 2003, la Banque a constaté des avantages fiscaux de 102 \$ (37 \$ en 2002), relativement à des reports prospectifs de pertes avant acquisition dont il n'avait pas été tenu compte dans l'équation du prix d'achat à la date d'acquisition. Ces avantages fiscaux ont d'abord été utilisés pour réduire l'écart d'acquisition de 95 \$ (37 \$ en 2002), ensuite pour réduire les actifs incorporels de 7 \$ (néant en 2002).

## 8. Autres éléments d'actif

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003	2002
Intérêts courus	1 668 \$	2 119 \$
Débiteurs	1 331	1 283
Actifs d'impôts futurs (note 15)	982	797
Autres	1 854	3 118
Total	5 835 \$	7 317 \$

**9. Dépôts<sup>1)</sup>**

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme fixe	2003	2002
<b>Canada :</b>					
Particuliers	2 321 \$	19 628 \$	42 173 \$	64 122 \$	61 387 \$
Entreprises et administrations publiques	12 612	8 003	32 172	52 787	43 480
Banques	57	–	451	508	427
	14 990	27 631	74 796	117 417	105 294
<b>États-Unis :</b>					
Particuliers	7	197	854	1 058	1 087
Entreprises et administrations publiques	218	37	14 852	15 107	18 417
Banques	14	46	1 233	1 293	2 821
	239	280	16 939	17 458	22 325
<b>À l'étranger :</b>					
Particuliers	514	5 015	5 722	11 251	13 084
Entreprises et administrations publiques	2 162	3 103	20 382	25 647	31 933
Banques	277	232	20 390	20 899	22 982
	2 953	8 350	46 494	57 797	67 999
Total <sup>2)</sup>	18 182 \$	36 261 \$	138 229 \$	192 672 \$	195 618 \$

1) La répartition géographique des dépôts est fondée sur le lieu de résidence du déposant.

2) Les dépôts libellés en dollars US totalisent 53 556 \$ (68 058 \$ en 2002) et les dépôts libellés dans d'autres devises se chiffrent à 33 059 \$ (33 881 \$ en 2002).

**10. Autres engagements**

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003	2002
Intérêts courus	2 241 \$	2 227 \$
Créditeurs et frais à payer	2 581	2 571
Revenus reportés	496	494
Engagements de filiales autres que des dépôts	1 134	1 618
Certificats-or et certificats-argent	2 271	3 647
Passifs d'impôts futurs (note 15)	70	95
Chèques et autres éléments en circulation, montant net	476	1 075
Autres	4 876	3 951
Total	14 145 \$	15 678 \$

**11. Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales**

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003	2002
Part des actionnaires sans contrôle dans le capital-actions ordinaire des filiales	326 \$	662 \$
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – Série 2000-1 émis par Fiducie de Capital Scotia (note 13-8)	500	500
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – Série 2002-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia (note 13-9)	750	750
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – Série 2003-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia (note 13-10)	750	–
Total	2 326 \$	1 912 \$

## 12. Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux créances des déposants et autres créanciers de la Banque. Celle-ci conclut, au besoin, des swaps de taux d'intérêt et de devises pour se protéger contre les risques afférents à ces débentures. Les débentures en cours s'établissent comme suit au 31 octobre :

Au 31 octobre (en millions de dollars)			2003	2002
Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités <sup>1)</sup> (devises en millions)		
Mars 2003	8,1	Échues le 24 mars 2003	– \$	116 \$
Mai 2003	6,875	250 \$ US, échues le 1 <sup>er</sup> mai 2003	–	389
Avril 2008	5,4	Rachetées le 1 <sup>er</sup> avril 2003	–	600
Septembre 2008	6,25	250 \$ US	330	389
Février 2011	7,4	Rachetables en tout temps. Après le 8 février 2006, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %	300	300
Juillet 2012	6,25	Rachetables en tout temps. Après le 16 juillet 2007, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %	500	500
Juillet 2013	5,65	Rachetables en tout temps. Après le 22 juillet 2008, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %	425	425
Septembre 2013	8,3	Rachetables en tout temps	250	250
Mai 2014	5,75	Rachetables en tout temps. Après le 12 mai 2009, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal aux taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %	325	325
Juin 2025	8,9	Rachetables en tout temps	250	250
Août 2085	Variable	214 \$ US portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Rachetables à toute date de paiement d'intérêt	281	334
			<b>2 661 \$</b>	<b>3 878 \$</b>

Les échéances globales des débentures sont les suivantes (en millions de dollars) :

Moins de 1 an	– \$
Entre 1 an et 2 ans	–
Entre 2 et 3 ans	–
Entre 3 et 4 ans	–
Entre 4 et 5 ans	330
Entre 5 et 10 ans	1 475
Plus de 10 ans	856
	<u>2 661 \$</u>

1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice du surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les rachats sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation.

### 13. Capital-actions

Autorisé :

Un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émis et entièrement libéré :

Au 31 octobre	2003		2002		2001	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions privilégiées :</b>						
Série 6 <sup>1)</sup>	–	– \$	–	–	12 000 000	300 \$
Série 7 <sup>2)</sup>	–	–	–	–	8 000 000	200
Série 8 <sup>3)</sup>	–	–	9 000 000	225	9 000 000	225
Série 9 <sup>4)</sup>	–	–	10 000 000	250	10 000 000	250
Série 11 <sup>5)</sup>	9 992 900	250	9 992 900	250	9 992 900	250
Série 12 <sup>6)</sup>	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Total émis par la Banque	21 992 900	550	40 992 900	1 025	60 992 900	1 525
Émises par la Société de placement hypothécaire Scotia <sup>7)</sup>	250 000	250	250 000	250	250 000	250
Total des actions privilégiées <sup>8) 9) 10)</sup>	22 242 900	800 \$	41 242 900	1 275 \$	61 242 900	1 775 \$
<b>Actions ordinaires :</b>						
En circulation au début de l'exercice	504 121 900	3 002 \$	503 795 469	2 920 \$	497 964 733	2 765 \$
Émises en vertu du Régime de dividendes et d'achat d'actions <sup>11)</sup>	71 700	4	84 577	4	1 086 522	47
Émises en vertu du Régime d'options d'achat d'actions (note 14)	5 306 386	159	3 550 454	97	4 744 214	108
Rachat aux fins d'annulation <sup>12)</sup>	(4 147 100)	(25)	(3 308 600)	(19)	–	–
En circulation à la fin de l'exercice	505 352 886	3 140 \$	504 121 900	3 002 \$	503 795 469	2 920 \$
Total du capital – actions		3 940 \$		4 277 \$		4 695 \$

- 1) Les actions privilégiées de série 6 à dividende non cumulatif ont été rachetées le 29 octobre 2002. Ces actions comportaient un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,446875 \$ par action. Ces actions ont été rachetées à leur valeur nominale, de 25,00 \$ par action.
- 2) Les actions privilégiées de série 7 à dividende non cumulatif ont été rachetées le 29 juillet 2002. Ces actions donnaient droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,44375 \$ par action. Ces actions ont été rachetées à un prix de 26,00 \$ par action, prix qui comprend une prime de 1,00 \$ par action.
- 3) Les actions privilégiées de série 8 à dividende non cumulatif ont été rachetées le 29 janvier 2003. Ces actions donnaient droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,4375 \$ par action. Ces actions ont été rachetées à un prix de 26,00 \$ par action, prix qui comprend une prime de 1,00 \$ par action.
- 4) Les actions privilégiées de série 9 à dividende non cumulatif ont été rachetées le 28 avril 2003. Ces actions donnaient droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,421875 \$ par action. Ces actions ont été rachetées à un prix de 26,00 \$ par action, prix qui comprend une prime de 1,00 \$ par action.
- 5) Les actions privilégiées de série 11 à dividende non cumulatif donnent droit à un dividende privilégié trimestriel en espèces non cumulatif de 0,375 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions en totalité ou en partie à compter du 28 janvier 2004 moyennant un paiement en espèces ou l'émission d'un nombre variable d'actions ordinaires établi en fonction d'une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque établie aux alentours de la date de rachat. À compter du 27 juillet 2006, les actions privilégiées de série 11 pourront être converties au gré du porteur de parts en un nombre variable d'actions ordinaires calculé en fonction d'une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque établie aux alentours de la date de rachat; cette option est assujettie au droit de la Banque de la racheter contre espèces ou de trouver d'autres acquéreurs, avant la date de conversion.
- 6) Les actions privilégiées de série 12 à dividende non cumulatif donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,328125 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions pourront être rachetées en totalité ou en partie par la Banque à compter du 29 octobre 2013 à leur valeur nominale moyennant un paiement en espèces de

25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date de rachat fixée alors.

- 7) La Société de placement hypothécaire Scotia, filiale en propriété exclusive de la Banque, a émis des actions privilégiées de catégorie A qui donnent droit à un dividende en espèces privilégié non cumulatif de 32,85 \$ par action, payable semestriellement, s'il est déclaré et au moment où il le sera. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de catégorie A pourront, à compter du 31 octobre 2007, être rachetées en totalité moyennant un paiement en espèces par la Société de placement hypothécaire Scotia ou, au gré de la Banque, être échangées contre un nombre variable d'actions ordinaires calculé en fonction d'une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque établie aux alentours de la date de rachat. À compter du 31 octobre 2007, les actions privilégiées de catégorie A seront échangeables au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires calculé en fonction d'une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque, sous réserve du droit de la Banque, avant la date de l'échange, de racheter au comptant ces actions ou de trouver d'autres acheteurs pour celles-ci. Dans certaines circonstances, les actions privilégiées de catégorie A de la Société de placement hypothécaire Scotia seront échangées d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série Z à dividende non cumulatif de la Banque, lesquelles seront assorties du même taux de dividende et de modalités de rachat similaires.
- 8) Le 4 avril 2000, Fiducie de Capital Scotia, fiducie d'investissement à capital fixe en propriété exclusive de la Banque, a émis 500 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – 2000-1 (« TFB Scotia »). Chaque TFB Scotia donne droit à un dividende semestriel en espèces fixe non cumulatif de 36,55 \$ par TFB Scotia. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pourront être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces avant le 30 juin 2005 si certains changements sont apportés à l'impôt sur le capital ou au capital réglementaire ou à compter du 30 juin 2005, au gré de Fiducie de Capital Scotia. À compter du 30 juin 2011, les TFB Scotia pourront être échangés, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif de la Banque, sous réserve du droit de la Banque, avant la date de l'échange, de racheter ces titres au comptant ou de trouver d'autres acheteurs pour ceux-ci. Le taux de dividende de ces actions privilégiées de série

Y à dividende non cumulatif serait équivalent au taux des distributions en espèces des TFB Scotia. Dans certaines circonstances, les TFB Scotia seront échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif de la Banque. Se reporter à la note 11, Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales.

- 9) Le 30 avril 2002, Fiducie de Capital Banque Scotia, fiducie d'investissement à capital variable en propriété exclusive de la Banque, a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – Série 2002-1. Ces titres donnent droit à un dividende en espèces fixe non cumulatif de 33,13 \$ par titre, payable semestriellement. Le premier paiement de dividende a été effectué le 30 juin 2002 et s'élevait à 11,07 \$.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pourront être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces avant le 30 juin 2007 si certains changements sont apportés à l'impôt sur le capital ou au capital réglementaire ou à compter du 30 juin 2007, au gré de Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série W à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série W donneront droit à un dividende en espèces semestriel de 0,53125 \$ par tranche de 25,00 \$ d'actions. Dans certaines circonstances, ces titres seront échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série X à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série X donneront droit à un dividende non cumulatif en espèces semestriel de 0,70 \$ par tranche de 25,00 \$ d'actions. Voir la note 11, Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales.

- 10) Le 13 février 2003, Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – Série 2003-1. Ces titres donnent droit à un dividende en espèces fixe non cumulatif de 31,41 \$ par titre, payable semestriellement. Le premier paiement de dividendes, versé le 30 juin 2003, s'élevait à 23,58 \$. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pourront être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces avant le 30 juin 2008 si certains changements sont apportés à l'impôt sur le capital ou au capital réglementaire ou à compter du 30 juin 2008, au gré de Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série U à dividende non cumulatif de la Banque. Les

actions de série U donneront droit à un dividende en espèces semestriel de 0,50 \$ par tranche de 25,00 \$ d'actions. Dans certaines circonstances, les titres seront échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série V à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série V donneront droit à un dividende non cumulatif en espèces semestriel de 0,61250 \$ par tranche de 25,00 \$ d'actions. Voir la note 11, Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales.

- 11) Au 31 octobre 2003, un total de 11 233 339 actions ordinaires étaient réservées pour émission future aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires.
- 12) En janvier 2003, dans le cadre d'une offre publique de rachat ordinaire, la Banque a fait part de son intention de souscrire jusqu'à 25 millions d'actions ordinaires au cours de la période de douze mois se terminant le 5 janvier 2004. Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2003, 4,1 millions d'actions ont été souscrites à un prix moyen de 54,63 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2002, 3,3 millions d'actions ont été souscrites à un prix moyen de 49,90 \$ dans le cadre d'une offre publique de rachat effectuée dans le cours normal des activités.

#### Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des capitaux propres, les liquidités ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les dividendes en espèces applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versés à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires. Dans le même ordre d'idées, si la Banque ne déclare pas régulièrement des dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucun dividende en espèces ne sera versé sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement des dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

## 14. Rémunération à base d'actions

### a) Régimes d'options d'achat d'actions

Aux termes du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés, des options visant l'achat d'actions ordinaires peuvent être octroyées à certains employés. Le prix de levée ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi. Les options d'achat d'actions octroyées aux employés en 2003 sont également assorties de droits à la plus-value des actions (« composante DPV »), qui permettent aux employés soit d'exercer leur option pour recevoir des actions, soit d'exercer la composante DPV et, partant, recevoir la valeur intrinsèque de l'option d'achat d'actions en espèces. De plus, la composante DPV a été attribuée rétroactivement, en décembre 2002, aux options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice 2002. Toutes les autres modalités afférentes aux options d'achat d'actions de 2002 sont restées inchangées. Comme les options d'achat d'actions de 2002 étaient hors-jeu au moment de l'attribution, elles n'ont eu aucune incidence sur la charge de rémunération à base d'actions de la Banque à la date de l'attribution rétroactive de la composante DPV.

Les droits à ces options s'acquiert graduellement sur une période de quatre ans et celles-ci peuvent être levées au plus tard 10 ans après la date d'octroi. Ces options expirent entre le 3 juin 2004 et le 3 avril 2013. Au total, 49 millions d'actions ont été réservées pour émission aux termes de ce régime, dont 20,5 millions d'actions ont été émises à la levée d'options, 23,7 millions d'actions ont été réservées relativement aux options en cours, ce qui laisse 4,8 millions d'actions disponibles pour émission à titre d'options.

En 2001, a été approuvé un nouveau régime d'options d'achat d'actions

à l'intention des administrateurs. Au total, 400 000 actions ordinaires ont été réservées pour émission aux termes de ce régime à des qui ne sont pas des employés de la Banque. Au cours de l'exercice écoulé, la Banque a octroyé 38 000 options à des administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Comme ces options peuvent être levées en totalité à la date de l'octroi, leur juste valeur de 0,5 million de dollars a été passée intégralement en charges dans l'état consolidé des revenus, à la rubrique Autres frais autres que d'intérêts. Ces options viennent à échéance entre mars 2011 et décembre 2012. À l'heure actuelle, 141 000 options sont en cours (103 000 en 2002; 63 000 en 2001) à un prix de levée moyen pondéré de 45,87 \$ (44,79 \$ en 2002; 41,90 \$ en 2001). Au 31 octobre 2003, aucune option n'avait été levée. La Banque n'octroiera plus d'options à ces administrateurs.

### b) Régimes d'actionariat des employés

Les employés admissibles peuvent y cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire ou d'un montant maximal, selon le moins élevé des deux, en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque ou de dépôts auprès de la Banque. En général, la Banque verse de son côté la moitié des cotisations admissibles, qui ont été constatées dans le poste Salaires et prestations au personnel. En 2003, les cotisations de la Banque ont totalisé 24 millions de dollars (23 millions de dollars en 2002; 23 millions de dollars en 2001). Le fiduciaire des régimes utilise les cotisations pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre et, par conséquent, l'appréciation ultérieure du cours des actions ne se traduit pas par une charge pour la Banque.

Voici un sommaire des activités intervenues dans le Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Banque :

	2003		2002		2001	
	Nombre d'options d'achat (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré
Au 31 octobre						
Non levées au début de l'exercice	27 113	35,25 \$	26 523	31,80 \$	25 321	27,51 \$
Octroyées	2 120	48,86	4 470	49,37	6 270	42,05
Levées	(5 307)	30,00	(3 550)	27,44	(4 744)	22,61
Confisquées/annulées	(205)	39,85	(330)	32,58	(324)	29,70
Exercice de la composante DPV	(21)	49,35	—	—	—	—
Non levées à la fin de l'exercice <sup>1)</sup>	23 700	37,59 \$	27 113	35,25 \$	26 523	31,80 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	14 712	33,18 \$	13 775	30,24 \$	11 851	27,36 \$
Réservées pour octroi	4 840		6 734		10 875	
Au 31 octobre 2003	Options non levées					
	Nombre d'options d'achat d'actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix de levée moyen pondéré	Options pouvant être levées		
Fourchette des prix de levée				Nombre d'options d'achat d'actions (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré	
13,25 \$ to 16,53 \$	1 031	2,35	16,04 \$	1 031	16,04 \$	
26,05 \$ to 35,10 \$	10 824	5,19	30,54 \$	9 876	30,75 \$	
42,05 \$ to 54,87 \$	11 845	7,88	45,90 \$	3 805	44,11 \$	
	23 700	6,41	37,59 \$	14 712	33,18 \$	

1) Comprend 6 375 348 options assorties des caractéristiques de la composante DPV.

### c) Autres régimes de rémunération à base d'actions

Tous les autres régimes de rémunération à base d'actions se fondent sur des unités d'actions dont les valeurs correspondent au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités, à l'exception des droits à la plus-value des actions (DPV), cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires basées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du prix des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération à base d'actions de la Banque. Au moment de l'exercice, des paiements sont versés aux employés, la charge à payer étant réduite d'autant. En 2003, des charges totales de 119 millions de dollars (24 millions de dollars en 2002; 18 millions de dollars en 2001) ont été constatées au poste Salaires et prestations au personnel, déduction faite d'un gain (d'une perte) de couverture de 113 millions de dollars ((7) millions de dollars en 2002; néant en 2001) et d'autres éléments, à l'état consolidé des revenus. Voici une description de ces régimes :

#### Droits à la plus-value des actions (DPV)

Les DPV englobent la composante DPV, décrite ci-dessus, de même que les DPV autonomes qui sont octroyés en lieu et place d'options d'achat d'actions à certains employés résidant dans des pays dont les lois empêchent la Banque d'émettre des actions. Les DPV sont assortis de modalités d'acquisition et d'exercice semblables à celles des options d'achat d'actions à l'intention des employés. Le coût des DPV est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits. Lorsqu'un DPV est exercé, la Banque verse au comptant le montant qui correspond à l'appréciation du cours des actions ordinaires depuis la date d'octroi. Au cours de l'exercice 2003, 2 684 412 DPV ont été octroyés (5 636 922 en 2002; 1 536 000 en 2001) et, au 31 octobre 2003, 11 830 947 DPV n'avaient pas été exercés (10 353 305 en 2002; 5 793 525 en 2001), dont 4 282 172 étaient acquis (2 599 212 en 2002; 2 281 094 en 2001).

#### Régime d'unités sous forme d'actions à dividende différé (UADD)

Aux termes du Régime UADD, des cadres dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en espèces devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement des cadres (que la Banque inscrit au poste Salaires et prestations au personnel de l'état consolidé des revenus) en unités sous forme d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, au comptant, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque; elles doivent être rachetées au plus tard le

31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2003, 899 191 unités étaient en circulation (747 103 en 2002; 513 900 en 2001).

#### Régime de participation différée unités-actions à l'intention des administrateurs (PDUA)

Aux termes du Régime PDUA, les administrateurs externes de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque inscrit dans le poste Autres frais de l'état consolidé des revenus) sous forme de participation différée unités-actions dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées au comptant, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2003, 47 048 unités étaient en circulation (35 544 en 2002; 17 928 en 2001).

#### Régime de souscription d'unités d'actions subalternes (SUAS)

Aux termes du Régime SUAS, certains cadres dirigeants reçoivent une prime sous la forme d'unités d'actions subalternes dont les droits sont acquis après trois ans. La prime sous-jacente et la charge de rémunération à base d'actions sont constatées graduellement sur la période d'acquisition des droits de trois ans, et le paiement des unités aux employés est effectué au comptant, à ce moment. Au 31 octobre 2003, 1 644 950 unités avaient été octroyées et étaient en circulation (492 625 en 2002; 150 947 en 2001), dont aucune n'était acquise ou payée.

#### Régime de paiement différé de Scotia Capitaux

Aux termes du Régime de paiement différé de Scotia Capitaux, une partie de la prime encaissée par les employés admissibles (qui s'accumule et est passée en charges dans l'exercice auquel elle se rapporte) leur est attribuée sous forme d'unités. Par la suite, ces unités sont versées en espèces aux salariés admissibles au cours de chacun des trois exercices suivants.

Les variations de la valeur des unités, découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque, sont constatées de la même manière que les autres régimes de rémunération à base d'actions de la Banque, au poste Salaires et prestations au personnel à l'état consolidé des revenus.

Avant l'exercice 2003, le versement reporté était détenu dans une fiducie, qui achetait des actions ordinaires de la Banque sur le marché libre. Par conséquent, l'appréciation ultérieure du cours des actions ne s'est pas traduite par une charge pour la Banque.

## 15. Impôts sur le revenu

La Banque a constaté les impôts sur le revenu suivants dans ses états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 octobre :

### a) Éléments constitutifs de la provision pour impôts sur le revenu

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

#### Charge d'impôts sur le revenu à l'état consolidé des revenus :

	2003	2002	2001
Impôts exigibles	892 \$	497 \$	768 \$
Impôts futurs	(108)	104	108
	<b>784</b>	<b>601</b>	<b>876</b>
Charge d'impôts futurs à l'état consolidé des modifications survenues dans l'actif des actionnaires	26	4	(9)
Total de la charge d'impôts sur le revenu	<b>810 \$</b>	<b>605 \$</b>	<b>867 \$</b>
<b>Impôts sur le revenu exigibles :</b>			
Canada :			
Fédéral	307 \$	148 \$	247 \$
Provincial	209	70	152
Étranger	376	279	369
	<b>892</b>	<b>497</b>	<b>768</b>
<b>Impôts futurs :</b>			
Canada :			
Fédéral	(48)	13	61
Provincial	(52)	23	19
Étranger	18	72	19
	<b>(82)</b>	<b>108</b>	<b>99</b>
Total des impôts sur le revenu	<b>810 \$</b>	<b>605 \$</b>	<b>867 \$</b>

Le 1<sup>er</sup> novembre 2000, la Banque a adopté rétroactivement la nouvelle norme comptable de l'ICCA concernant les impôts sur le bénéfice des sociétés, sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Un montant

de 39 millions de dollars a été porté au débit du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de l'exercice 2001, avec une diminution compensatoire des actifs d'impôts futurs.

### b) Rapprochement avec le taux réglementaire

L'impôt sur le revenu figurant à l'état consolidé des revenus diffère pour les raisons suivantes du montant que l'on aurait obtenu si l'on avait appliqué le taux combiné d'impôt sur le revenu fédéral et provincial réglementaire :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2003		2002		2001	
	Montant	Pourcentage de revenus avant impôts	Montant	Pourcentage de revenus avant impôts	Montant	Pourcentage de revenus avant impôts
Impôts sur le revenu au taux réglementaire	1 289 \$	36,4 %	1 004 \$	38,4 %	1 309 \$	41,1 %
Augmentation (diminution) des impôts sur le revenu imputable aux éléments suivants :						
Revenu des filiales et succursales étrangères assujettis à un taux d'imposition moyen inférieur	(309)	(8,7)	(308)	(11,8)	(354)	(11,1)
Revenu non imposable provenant de valeurs mobilières	(197)	(5,6)	(128)	(4,9)	(107)	(3,4)
Incidence sur les impôts futurs des diminutions de taux d'imposition pratiquement en vigueur	25	0,7	30	1,2	90	2,8
Autres, montant net	(24)	(0,6)	3	0,1	(62)	(1,9)
Total des impôts sur le revenu et taux d'imposition effectif	<b>784 \$</b>	<b>22,2 %</b>	<b>601 \$</b>	<b>23,0 %</b>	<b>876 \$</b>	<b>27,5 %</b>

### c) Impôts futurs

Les actifs (passifs) d'impôts futurs qui résultent de l'incidence fiscale des écarts temporaires s'établissent comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003	2002
Provision pour créances irrécouvrables	519 \$	598 \$
Revenu reporté	142	149
Perte sur cession des activités d'une filiale	84	146
Rémunération reportée	132	78
Valeurs mobilières	(49)	(140)
Report prospectif de perte <sup>1)</sup>	106	38
Locaux et matériel	(67)	(78)
Caisse de retraite	(125)	(124)
Autres	170	35
Impôts futurs nets <sup>2)</sup>	<b>912 \$</b>	<b>702 \$</b>

1) Comprend un actif d'impôts futurs brut de 295 \$ au 31 octobre 2003 relativement à des pertes fiscales inutilisées que des filiales ont subies au cours d'exercices antérieurs et qui expirent pour la plupart en 2006. Cet actif d'impôts futurs a été diminué d'une provision pour moins-value de 189 \$, ce qui a donné lieu à un actif d'impôts futurs net de 106 \$ (38 \$ en 2002).

2) Les impôts futurs nets de 912 \$ (702 \$ en 2002) résultent d'actifs d'impôts futurs de 982 \$ (797 \$ en 2002), moins des passifs d'impôts futurs de 70 \$ (95 \$ en 2002). Les revenus de certaines filiales étrangères sont assujettis à l'impôt unique-rapatriés, les impôts à payer au 31 octobre 2003 s'établiraient environ à 412 millions de dollars (463 millions de dollars au 31 octobre 2002).

## 16. Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs des employés comprennent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des absences et congés rémunérés.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2000, la Banque a adopté une nouvelle norme comptable relative aux avantages sociaux futurs, établie par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Voici un sommaire des principaux régimes de la Banque<sup>1)</sup> :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes		
	2003	2002	2001	2003	2002	2001
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>						
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	2 919 \$	2 728 \$	2 257 \$	572 \$	526 \$	– \$
Prise en compte de Scotiabank Inverlat <sup>2)</sup>	239	–	–	91	–	–
Ajustement relatif à l'adoption d'une nouvelle norme comptable	–	–	210	–	–	455
Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice	91	85	77	31	23	19
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations projetées	226	195	176	48	37	33
Cotisations des employés	8	8	9	–	–	–
Prestations versées	(143)	(126)	(117)	(41)	(31)	(29)
Perte actuarielle	243	5	106	91	27	42
Change et autres éléments	(59)	24	10	(45)	(10)	6
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	3 524 \$	2 919 \$	2 728 \$	747 \$	572 \$	526 \$
<b>Variation de la juste valeur des actifs</b>						
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	3 392 \$	3 548 \$	3 406 \$	76 \$	75 \$	– \$
Prise en compte de Scotiabank Inverlat <sup>2)</sup>	235	–	–	102	–	–
Ajustement relatif à l'adoption d'une nouvelle norme comptable	–	–	154	–	–	70
Rendement réel des actifs	325	(41)	87	13	1	4
Cotisations de l'employeur	44	13	13	36	20	19
Cotisations des employés	8	8	9	–	–	–
Prestations versées	(143)	(126)	(117)	(41)	(20)	(18)
Change et autres éléments	(155)	(10)	(4)	(24)	–	–
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice <sup>3)</sup>	3 706 \$	3 392 \$	3 548 \$	162 \$	76 \$	75 \$
<b>Situation de capitalisation</b>						
Excédent de la juste valeur des actifs sur les obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice (insuffisance)	182 \$	473 \$	820 \$	(585) \$	(496) \$	(451) \$
Perte actuarielle nette non constatée	825	625	301	152	76	48
Coûts au titre des services passés non constatés	73	28	7	(7)	(8)	–
Obligation transitoire non constatée (actif)	(510)	(589)	(641)	294	329	354
Provision pour moins-value	(155)	(133)	(109)	–	–	–
Autres éléments	27	3	3	9	8	7
Charge au titre des prestations payées d'avance (à payer) à la fin de l'exercice	442 \$	407 \$	381 \$	(137) \$	(91) \$	(42) \$
<b>Charge de l'exercice au titre des prestations</b>						
Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice	91 \$	85 \$	77 \$	31 \$	23 \$	19 \$
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations projetées	226	195	176	48	37	33
Rendement prévu des actifs	(275)	(275)	(280)	(14)	(5)	(5)
Obligation transitoire constatée (actif)	(44)	(45)	(45)	24	24	24
Provision pour moins-value constituée à l'égard de la charge au titre des prestations payée d'avance	22	24	27	–	–	–
Autres éléments	3	2	(1)	1	1	–
Charge au titre des prestations (revenu)	23 \$	(14) \$	(46) \$	90 \$	80 \$	71 \$
<b>Moyenne pondérée des hypothèses (%)<sup>4)</sup></b>						
Taux d'actualisation au début de l'exercice	7,25	6,75	7,00	7,40	6,75	7,00
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	6,75	7,00	6,75	6,85	7,00	6,75
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	7,25	7,50	8,00	8,50	7,50	7,50
Taux de croissance de la rémunération future	3,95	3,90	3,90	4,00	3,90	3,90
Taux de croissance du coût des soins de santé au cours de l'exercice <sup>5)</sup>	–	–	–	8,00	7,90	8,40

1) D'autres régimes moins importants offerts par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme significatifs et ne sont pas pris en compte dans les présentes données.

2) Le régime de Scotia Inverlat figure comme un régime important pour l'exercice 2003. Les données d'exercices antérieurs n'ont pas été retraitées par manque d'information.

3) La juste valeur des actifs investis dans les actions ordinaires de la Banque totalise 405 \$ (360 \$ en 2002; 372 \$ en 2001).

4) Tient compte des régimes étrangers qui, normalement, présentent des taux plus élevés que les régimes canadiens. Pour l'exercice 2003, dans le cas des régimes de retraite canadiens, le taux d'actualisation utilisé pour établir la charge de l'exercice est de 7,00 %, le taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations projetées en fin d'exercice est de 6,50 %, et le taux prévu à long terme du rendement des actifs est de 7,00 %.

5) En général, le taux de croissance du coût des soins de santé diminue graduellement pour s'établir à environ 4,30 % en 6 ans.

Une augmentation de un point de pourcentage des taux tendanciels du coût cumulé présumé des soins de santé aurait donné lieu à une hausse de 11,1 millions de dollars des coûts des prestations pour 2003 et de 72,1 millions de dollars de l'obligation à la fin de l'exercice.

Les obligations au titre des prestations projetées des régimes de retraite comprenaient à la fin de 2003 un montant de 228 millions de dollars

La nouvelle norme comptable a été adoptée prospectivement, la date de transition ayant été fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2000. Le montant net de l'actif de transition réduira les frais afférents aux avantages de retraite à l'état consolidé des revenus, à mesure qu'il sera comptabilisé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, qui est d'environ 14 à 18 ans.

(164 millions de dollars en 2002 ; 146 millions de dollars en 2001) relative-ment à des arrangements de retraite supplémentaires non capitalisés.

Une diminution de un point de pourcentage du taux d'actualisation présumé ou du taux de rendement présumé de l'actif des principaux régimes de retraite donnerait lieu à des charges de rémunération supplémentaires respectives de 52 millions de dollars et 33 millions de dollars pour la Banque.



Une augmentation de 0,25 % du taux de rémunération futur présumé donnerait lieu à une charge de rémunération supplémentaire de 5 millions de dollars pour la Banque.

Le régime de retraite le plus important de la Banque est évalué au 31 août, tandis que d'autres régimes principaux le sont au 31 juillet.

## 17. Revenu par action ordinaire

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2003	2002	2001
<b>Revenu de base par action ordinaire</b>			
Revenu net	2 477 \$	1 797 \$	2 169 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées et autres dividendes	71	105	108
Revenu net revenant aux porteurs d'actions ordinaires	2 406 \$	1 692 \$	2 061 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	504 783	504 340	500 619
Revenu de base par action ordinaire	4,76 \$	3,36 \$	4,12 \$
<b>Revenu dilué par action ordinaire</b>			
Revenu net revenant aux porteurs d'actions ordinaires	2 406 \$	1 692 \$	2 061 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	504 783	504 340	500 619
Options d'achat d'actions susceptibles d'être levées <sup>1)</sup>	8 086	8 412	8 376
Nombre moyen d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers) <sup>2)</sup>	512 869	512 752	508 995
Revenu dilué par action ordinaire	4,69 \$	3,30 \$	4,05 \$

1) Reflète l'effet de dilution éventuel des options d'achat d'actions octroyées en vertu des régimes d'options d'achat d'actions de la Banque, suivant les modalités de la méthode du rachat d'actions. Ne tient pas compte des options assorties de la composante DPV, car ces options sont passées en charges et constatées dans le passif. Toutes les autres options d'achat d'actions sont comprises dans le calcul.

2) Les actions privilégiées convertibles n'ont pas été prises en compte dans le calcul, du fait que la Banque a le droit de les racheter avant la date de conversion moyennant un paiement en espèces.

## 18. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses sociétés associées et autres apparentés les services bancaires habituels à des conditions analogues à celles qui s'appliquent à des tiers.

## 19. Résultats d'exploitation sectoriels

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers à ses clientèles privée, commerciale et grandes entreprises dans le monde entier. La Banque se divise en trois principales unités d'exploitation, à savoir : Opérations canadiennes, Opérations internationales et Scotia Capitaux.

La division Opérations canadiennes, y compris Gestion de patrimoine, fournit un vaste étalage de services bancaires du type Clientèles privée et commerciale par l'intermédiaire de ses succursales et de ses circuits de distribution électronique tant aux particuliers qu'aux petites et moyennes entreprises canadiennes. Les services de détail se composent de prêts aux particuliers et de prêts hypothécaires, de services de cartes de débit et de crédit, d'opérations sur comptes de dépôt dans des comptes d'épargne, de chèque et de retraite, de services de fiducie personnelle, de courtage au détail, d'opérations dans des sociétés de placement à capital variable et de services d'opérations. Outre les services de crédit, les clients de la division commerciale bénéficient de services de dépôt et de gestion de trésorerie.

La division Opérations internationales fournit des services bancaires de détail et des services commerciaux par l'intermédiaire de ses succursales, filiales et sociétés étrangères affiliées. Les produits, services et circuits offerts sont généralement les mêmes que ceux de la division Opérations canadiennes.

Scotia Capitaux est en somme une banque d'investissement intégrée qui veille à combler les besoins de sa clientèle en matière de services de crédit et de services aux marchés financiers et en matière de gestion des risques dans le cadre des relations que la Banque entretient dans le monde entier avec des sociétés et des institutions financières d'envergure ainsi qu'avec des administrations publiques de pays importants. On retrouve parmi les services offerts des services de crédit et des services connexes, le

placement de titres (obligations et actions), change de devises, produits dérivés, produits de métaux précieux et services consultatifs financiers. De même, elle mène des activités de négociation pour son propre compte et gère le financement à court terme de la Banque.

L'autre catégorie représente des unités d'exploitation de moindre envergure comprenant la division Trésorerie de groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas ventilés à une unité d'exploitation.

Les résultats de ces divisions se fondent sur les systèmes de rapports financiers internes de la Banque. Les conventions comptables qu'appliquent ces divisions sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies dans la préparation des états financiers consolidés, ainsi qu'il en est fait mention à la note 1. La seule différence significative en matière de mesure comptable revient à la majoration du revenu d'intérêts net exempt d'impôts pour le porter à une valeur analogue à celle qu'il aurait avant impôts dans le cas des divisions en cause. Cette différence permet de comparer le revenu d'intérêts net imposable à celui qui est exempt d'impôts.

À cause de la complexité de la Banque, il a fallu recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans la préparation des renseignements financiers afférents aux divisions. Les éléments d'actif et de passif sont établis aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacune des divisions en fonction de l'utilisation. De même, le capital est réparti entre les divisions selon une méthode établie en fonction du risque. Les opérations conclues entre les divisions sont inscrites dans les résultats de chacune d'elles comme si elles avaient été conclues avec un tiers et, de ce fait, sont éliminées lors de la consolidation.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003

(en millions de dollars) (base de mise en équivalence fiscale)	Opérations canadiennes	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres <sup>1)</sup>	Total
Revenu d'intérêts net	3 474 \$	2 028 \$	1 249 \$	(601) \$	6 150 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(272)	(73)	(549)	1	(893)
Autres revenus	1 528	776	1 289	422	4 015
Revenu d'intérêts net et autres revenus	4 730	2 731	1 989	(178)	9 272
Amortissement	(150)	(66)	(20)	(1)	(237)
Autres frais autres que d'intérêts	(2 926)	(1 591)	(966)	(11)	(5 494)
Revenu avant ce qui suit :	1 654	1 074	1 003	(190)	3 541
Provision pour impôts sur le revenu	(560)	(245)	(282)	303	(784)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	-	(160)	-	(120)	(280)
<b>Revenu net</b>	<b>1 094 \$</b>	<b>669 \$</b>	<b>721 \$</b>	<b>(7) \$</b>	<b>2 477 \$</b>
<b>Total de l'actif moyen</b> (en milliards de dollars)	<b>101 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>119 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>289 \$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002

(en millions de dollars) (base de mise en équivalence fiscale)	Opérations canadiennes	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres <sup>1)</sup>	Total
Revenu d'intérêts net	3 405 \$	2 225 \$	1 615 \$	(570) \$	6 675 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(282)	(523)	(1 247)	23	(2 029)
Autres revenus	1 599	678	1 255	410	3 942
Revenu d'intérêts net et autres revenus	4 722	2 380	1 623	(137)	8 588
Amortissement	(159)	(80)	(27)	(5)	(271)
Autres frais autres que d'intérêts	(2 794)	(2 016)	(995)	102	(5 703)
Revenu avant ce qui suit :	1 769	284	601	(40)	2 614
Provision pour impôts sur le revenu	(627)	(5)	(221)	252	(601)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	-	(154)	-	(62)	(216)
<b>Revenu net</b>	<b>1 142 \$</b>	<b>125 \$</b>	<b>380 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>1 797 \$</b>
<b>Total de l'actif moyen</b> (en milliards de dollars)	<b>93 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>124 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>297 \$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001

(en millions de dollars) (base de mise en équivalence fiscale)	Opérations canadiennes	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres <sup>1)</sup>	Total
Revenu d'intérêts net	3 135 \$	2 020 \$	1 598 \$	(553) \$	6 200 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(283)	(250)	(754)	(138)	(1 425)
Autres revenus	1 582	691	1 196	602	4 071
Revenu d'intérêts net et autres revenus	4 434	2 461	2 040	(89)	8 846
Amortissement	(139)	(76)	(22)	(58)	(295)
Autres frais autres que d'intérêts	(2 808)	(1 594)	(962)	(3)	(5 367)
Revenu avant ce qui suit :	1 487	791	1 056	(150)	3 184
Provision pour impôts sur le revenu	(527)	(200)	(370)	221	(876)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	-	(102)	-	(37)	(139)
<b>Revenu net</b>	<b>960 \$</b>	<b>489 \$</b>	<b>686 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>2 169 \$</b>
<b>Total de l'actif moyen</b> (en milliards de dollars)	<b>90 \$</b>	<b>47 \$</b>	<b>115 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>272 \$</b>

- 1) Comprend les revenus provenant de toutes les autres unités d'exploitation de moindre importance qui sont de 240 \$ en 2003 (243 \$ en 2002; 359 \$ en 2001) et le revenu net de 132 \$ en 2003 (147 \$ en 2002; 210 \$ en 2001). Comprend également les redressements du siège social tels que l'élimination de la majoration du revenu exempt d'impôt déclarée dans le revenu d'intérêts net et la provision pour impôts sur le revenu de 278 \$ (268 \$ en 2002; 230 \$ en 2001), des variations de la provision générale, les écarts entre les montants réels des coûts engagés et imputés aux unités d'exploitation et l'incidence des titrisations.

**Secteur géographique<sup>1)</sup>**

Le tableau suivant présente un résumé des résultats financiers de la Banque par secteur géographique. Les revenus et frais qui n'ont pas été réaffectés à des secteurs d'activité d'exploitation bien précis sont pris en compte dans le poste Redressements du siège social.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 (en millions de dollars)	Canada	États- Unis	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	3 657 \$	586 \$	2 249 \$	6 492 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(396)	(270)	(228)	(894)
Autres revenus	2 377	448	967	3 792
Frais autres que d'intérêts	(3 623)	(311)	(1 825)	(5 759)
Provision pour impôts sur le revenu	(444)	(175)	(249)	(868)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	-	-	(160)	(160)
Revenu	1 571 \$	278 \$	754 \$	2 603 \$
Redressements du siège social				(126)
<b>Revenu net</b>				<b>2 477 \$</b>
<b>Total de l'actif moyen</b> (en milliards de dollars)	176 \$	34 \$	75 \$	285 \$
Redressements du siège social				4
<b>Total de l'actif moyen y inclus les redressements du siège social</b>				<b>289 \$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 (en millions de dollars)	Canada	États- Unis	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	3 798 \$	748 \$	2 545 \$	7 091 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(319)	(1 131)	(602)	(2 052)
Autres revenus	2 338	475	846	3 659
Frais autres que d'intérêts	(3 527)	(324)	(2 263)	(6 114)
Provision pour impôts sur le revenu	(668)	89	(55)	(634)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	-	-	(154)	(154)
Revenu	1 622 \$	(143) \$	317 \$	1 796 \$
Redressements du siège social				1
<b>Revenu net</b>				<b>1 797 \$</b>
<b>Total de l'actif moyen</b> (en milliards de dollars)	165 \$	44 \$	83 \$	292 \$
Redressements du siège social				5
<b>Total de l'actif moyen y inclus les redressements du siège social</b>				<b>297 \$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001 (en millions de dollars)	Canada	États- Unis	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	3 580 \$	721 \$	2 298 \$	6 599 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(306)	(686)	(295)	(1 287)
Autres revenus	2 383	493	860	3 736
Frais autres que d'intérêts	(3 488)	(297)	(1 856)	(5 641)
Provision pour impôts sur le revenu	(667)	(64)	(229)	(960)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	-	-	(102)	(102)
Revenu	1 502 \$	167 \$	676 \$	2 345 \$
Redressements du siège social				(176)
<b>Revenu net</b>				<b>2 169 \$</b>
<b>Total de l'actif moyen</b> (en milliards de dollars)	152 \$	44 \$	72 \$	268 \$
Redressements du siège social				4
<b>Total de l'actif moyen y inclus les redressements du siège social</b>				<b>272 \$</b>

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

## 20. Garanties, engagements et passif éventuel

### a) Garanties

En février 2003, l'ICCA a publié une note d'orientation comptable concernant l'information sur les garanties. Cette nouvelle note d'orientation, qui élargit la définition des garanties et accroît sensiblement l'ampleur de l'information à publier, est entrée en vigueur pour la Banque au cours de l'exercice écoulé. Comme la note d'orientation exige uniquement la divulgation de l'information, elle n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé des revenus ni sur le bilan consolidé.

Une garantie constitue un contrat qui oblige éventuellement le garant à verser des paiements à un tiers en fonction des facteurs suivants : (i) les changements qui surviennent dans un taux d'intérêt, un cours du change ou une autre variable sous-jacente (y compris la survenance ou la non-survenance d'un événement) qui est relié à un élément d'actif ou de passif ou à un titre de participation détenu par le créancier, (ii) l'indemnisation fournie au tiers et assortie des caractéristiques susmentionnées, (iii) le défaut, par une autre entité, de respecter une convention qui l'engage, ou (iv) le défaut, par une autre entité, de s'acquitter des obligations découlant de sa dette. Les diverses garanties et indemnisations que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres tiers sont présentées ci-dessous.

Au 31 octobre 2003 (en millions de dollars)	Plafond éventuel des paiements futurs <sup>1)</sup>	Valeur comptable
Lettres de crédit de soutien et		
lettres de garantie	14 176	–
Instruments dérivés	1 376	56
Concours de trésorerie	14 543	–
Titrisations	2 417	–
Indemnisations	434	10
Autres garanties	3	–

1) Le plafond éventuel des paiements futurs représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent pas l'être.

#### Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et les lettres de garantie sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. Ces garanties représentent l'obligation irrévocable de la Banque de payer le tiers bénéficiaire sur présentation de la garantie, une fois satisfaites les exigences documentaires qui y sont stipulées, sans qu'il faille enquêter sur la validité de la créance du bénéficiaire sur le client. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de la garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts.

#### Instruments dérivés

La Banque négocie des contrats écrits de produits dérivés de crédit en vertu desquels la contrepartie est compensée des pertes sur un bien désigné (habituellement un prêt ou une obligation), advenant une défaillance ou un autre événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options de vente en vertu desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options de vente sont habituellement liées à des taux d'intérêt, des cours du change ou des cours d'actions. En règle générale, une entreprise ou une entité publique est la contrepartie des options de vente et de produits dérivés de crédit qui répondent aux caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond éventuel des paiements futurs présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux planchers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les options de vente sur taux plafond, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond éventuel des paiements futurs.

#### Concours de trésorerie

La Banque fournit des concours de trésorerie de sûreté à des fonds multicédants de papier commercial adossé à des crédits mobiliers, lesquels sont administrés par la Banque et par des tiers. Ces concours représentent une source de financement de rechange, au cas où une perturbation du marché empêcherait un fonds multicédant d'émettre le papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de rendement ne seraient pas respectées. En règle générale, ces concours ont une échéance maximale d'un an. Aucune somme n'a été constatée au bilan consolidé à l'égard de ces concours.

#### Améliorations des termes de crédit

La Banque fournit des améliorations partielles des termes de crédit, sous forme de lettres de crédit de soutien, aux fonds multicédants de papier commercial, lesquelles sont administrées par la Banque et par des tiers. Au 31 octobre 2003, ces améliorations des termes de crédit totalisaient 846 millions de dollars et figuraient parmi les lettres de crédit de soutien et les lettres de garantie dans le tableau ci-dessus. Les améliorations des termes de crédit sont fournies afin de garantir une cote de solvabilité élevée pour les billets émis par les fonds multicédants. En règle générale, ces concours ont une échéance maximale d'un an. Aucune somme n'a été constatée au bilan consolidé à l'égard de ces concours.

#### Titrisations

Les conventions de titrisation renouvelables de la Banque peuvent prévoir des versements à des fiduciaires dans certaines circonstances précises. Ces garanties restent en vigueur pour la durée restante de l'échéance des billets de titrisation des fiduciaires, qui correspond à 19 mois en moyenne. Ces paiements sont versés advenant le défaut de maintenir un regroupement minimal du fait que certains événements prédéfinis sont survenus.

#### Indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats prévoyant des indemnisations : contrats d'achat, conventions de service, contrats de licence de marque, contrats de dépôt entre les mains d'un tiers, ventes de biens ou d'entreprises, contrats d'impartition, contrats de location, conventions de systèmes de compensation, mécanismes de prêt de valeurs mobilières, opérations structurées, etc. Dans ces contrats, la Banque peut indemniser les contreparties de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent : amendements des lois et règlements (dont la législation fiscale), changements dans la situation financière de tiers, violation d'engagements et de garanties, éléments de passif non mentionnés, pertes provoquées par les actions de tiers ou résultant d'un litige amorcé par un tiers, etc. Les dispositions en matière d'indemnisation varient selon la nature du contrat. Dans certains types d'entente, la Banque peut, à son tour, obtenir une indemnisation d'une autre partie à l'entente ou elle peut avoir accès à une garantie en vertu des dispositions de recours. Dans bien des cas, les dispositions en matière d'indemnisation ne renferment aucun montant ou limite prédéterminé, et il est difficile de prédire quand auront lieu les événements susceptibles de déclencher un paiement. Par conséquent, la Banque ne peut pas estimer, dans tous les cas, le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser, ni le montant de la garantie ou de l'actif disponible en vertu des dispositions de recours qui atténuerait ces paiements. Historiquement, la Banque n'a jamais versé de paiements appréciables en vertu de ces indemnisations. Au 31 octobre 2003, une somme de 10 millions de dollars était constatée à la rubrique Autres du passif dans le bilan consolidé.

**b) Engagements de crédit indirects**

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements de crédit indirects sont en cours et ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales, en vertu desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de la Banque de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit, soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;

- le prêt de valeurs mobilières lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter à un tiers des valeurs mobilières. L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps, par l'affectation de biens suffisants; la valeur marchande des biens garantis est surveillée et comparée aux sommes dues en vertu du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie supplémentaire;
- des engagements d'achat de valeurs mobilières en vertu desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de contrôle du risque.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements de crédit indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003	2002
Lettres de crédit commerciales	700 \$	783 \$
Engagements de crédit :		
Échéance initiale de un an ou moins	76 194	87 460
Échéance initiale de plus de un an	34 335	39 512
Prêts de valeurs mobilières	4 454	2 968
Engagements d'achat de valeurs mobilières et autres engagements	2 552	2 176
Total	118 235 \$	132 899 \$

**c) Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats à exécution différée**

Les engagements futurs minimums au 31 octobre 2003 au titre de la location de bâtiments et de matériel en vertu de contrats à long terme non résiliables sont les suivants :

Pour l'exercice (en millions de dollars)	
2004	164 \$
2005	136
2006	108
2007	84
2008	67
2009 et par la suite	255
Total	814 \$

Les frais de location de bâtiments, déduction faite des revenus de sous-location, qui sont portés à l'état consolidé des revenus, s'élevaient à 180 millions de dollars (192 millions de dollars en 2002; 200 millions de dollars en 2001).

En outre, la Banque et ses filiales ont conclu certains contrats à exécution différée à long terme relativement à des services impartis.

**d) Nantissement d'éléments d'actif**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque transporte des valeurs mobilières et d'autres éléments d'actif en nantissement d'éléments de passif. Le détail des éléments d'actif transportés en nantissement est fourni ci-dessous :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003	2002
<b>Éléments d'actif transportés en nantissement à :</b>		
la Banque du Canada <sup>1)</sup>	76 \$	80 \$
des administrations publiques et des banques centrales étrangères <sup>1)</sup>	2 645	3 708
des systèmes de compensation et de paiement et des dépositaires <sup>1)</sup>	861	815
Éléments d'actif transportés en nantissement au titre d'opérations sur instruments dérivés cotés en bourse	135	93
<b>Éléments d'actif donnés en gage à titre de garantie pour :</b>		
des valeurs mobilières empruntées et prêtées	9 909	7 632
des obligations relatives à des valeurs mobilières vendues en vertu d'ententes de rachat	28 686	31 881
des opérations hors cote sur produits dérivés	2 160	54
Autres	-	1
Total	44 472 \$	44 264 \$

1) Comprend les éléments d'actif transportés en nantissement aux fins d'une participation dans des systèmes de compensation et de paiement ainsi que de dépositaires, ou en vue d'un accès aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

**e) Litiges**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou potentielles ou sont des parties dans le cadre de ces poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs.

Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la

Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque ou sur les résultats de son exploitation.

**21. Instruments financiers**

**a) Juste valeur**

La juste valeur correspond au montant estimatif de la contrepartie dont conviendraient deux parties informées et consentantes agissant en toute liberté; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché, le cas échéant. Nombre des instruments financiers de la Banque n'ont pas de débouché sur le marché. En conséquence, ces instruments ont été évalués à l'aide d'une technique d'actualisation ou d'une autre méthode d'évaluation et la valeur obtenue n'est pas nécessairement indicatrice du montant réalisable sur règlement immédiat des instruments. En outre, le calcul de la juste valeur estimative se fonde sur la situation du marché à un moment précis et peut ne pas refléter la juste valeur future.

La fluctuation des taux d'intérêt constitue la principale cause de la variation de la juste valeur des instruments financiers de la Banque. La plupart des instruments financiers de la Banque sont comptabilisés au coût historique, qui n'est pas rajusté pour tenir compte des augmentations ni des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris des fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des instruments financiers détenus à des fins de négociation est continuellement rajustée en fonction de la juste valeur.

Le tableau suivant indique la juste valeur des instruments financiers et des instruments dérivés figurant au bilan de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, comme les terrains, les bâtiments et le matériel, n'est pas présentée.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003			2002		
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/ (défavorable)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/ (défavorable)
<b>Actif :</b>						
Liquidités	20 581 \$	20 581 \$	– \$	20 273 \$	20 273 \$	– \$
Valeurs mobilières	64 073	63 192	881 <sup>1)</sup>	56 651	56 194	457 <sup>1)</sup>
Prêts	172 789	171 667	1 122	185 842	185 671	171
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 811	6 811	–	8 399	8 399	–
Autres	3 613	3 613	–	4 730	4 730	–
<b>Passif :</b>						
Dépôts	193 856	192 672	(1 184)	196 467	195 618	(849)
Acceptations	6 811	6 811	–	8 399	8 399	–
Obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	28 686	28 686	–	31 881	31 881	–
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	9 219	9 219	–	8 737	8 737	–
Autres	12 820	12 820	–	14 519	14 519	–
Débitures subordonnées	2 880	2 661	(219)	4 036	3 878	(158)
Instruments dérivés (note 22)	(520)	(388) <sup>2)</sup>	(132)	717	998 <sup>2)</sup>	(281)

1) Ne comprend pas des pertes nettes réalisées sur valeurs mobilières et reportées de 16 \$ (264 \$ en 2002).

2) Ce montant représente un passif net en 2003 et un actif net en 2002.

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers détenus à des fins autres que la négociation peut excéder leur juste valeur, principalement en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Dans ces cas, la Banque ne

ramène pas la valeur comptable des actifs et passifs financiers à leur juste valeur, étant donné qu'elle entend conserver ces éléments jusqu'à leur échéance.

**Détermination de la juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

On présume que la juste valeur estimative des liquidités, des valeurs mobilières acquises en vertu d'ententes de vente, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des autres éléments d'actif, des obligations relatives aux valeurs mobilières vendues en vertu d'ententes de rachat, des acceptations et des autres engagements est proche de leur valeur comptable puisqu'il s'agit d'éléments à court terme.

On présume que la juste valeur des valeurs mobilières est égale à leur valeur marchande estimative, comme il est décrit à la note 3. On suppose que la juste valeur des obligations liées aux titres vendus à découvert est égale à la valeur comptable de ces titres, du fait qu'ils sont inscrits à la valeur marchande. La valeur marchande est établie par référence aux cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. S'il n'est pas facile d'obtenir le cours d'une valeur mobilière, on utilise comme référence la cote d'un titre similaire ou d'autres méthodes d'estimation.

La juste valeur estimative des prêts tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt depuis l'établissement des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- pour les prêts aux pays désignés à marché naissant, la juste valeur est établie d'après les cours du marché;
- pour les prêts à taux variable, on présume que la juste valeur est égale à la valeur comptable, car le taux d'intérêt sur ces prêts se rajuste automatiquement en fonction du marché;
- pour tous les autres prêts, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des prêts comportant des conditions et des risques similaires.

La juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis ou des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est présumée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables à une date déterminée est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des conditions et des risques similaires.

La juste valeur des débetures subordonnées et des engagements de filiales, autres que des dépôts (inclus dans les autres engagements), est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques similaires.

## b) Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente un sommaire de la valeur comptable des instruments financiers figurant à l'actif, au passif et aux capitaux propres du bilan et des instruments financiers hors bilan afin d'établir le montant sensible aux variations de taux d'intérêt de la Banque à la date contractuelle d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, selon celle qui est la plus rapprochée. À cette fin, des ajustements sont apportés pour tenir compte des remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts d'après les tendances historiques et pour reclasser les instruments de négociation de la Banque dans la catégorie des instruments affichant une sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2003 (en millions de dollars)	Sensibilité immédiate aux variations de taux <sup>1)</sup>	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensibilité aux variations de taux d'intérêt	Total
Liquidités	1 139 \$	12 828 \$	2 671 \$	56 \$	– \$	3 887 \$	20 581 \$
Valeurs détenues aux fins de placement	588	5 087	1 547	5 933	3 858	3 280 <sup>2)</sup>	20 293
Valeurs détenues aux fins de négociation	–	6 582	4 150	6 736	7 709	17 722	42 899
Prêts	24 803	73 043	19 589	50 802	3 383	47 <sup>3)</sup>	171 667
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	–	30 452 <sup>4)</sup>	30 452
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 530</b>	<b>97 540</b>	<b>27 957</b>	<b>63 527</b>	<b>14 950</b>	<b>55 388</b>	<b>285 892</b>
Dépôts	20 906	105 401	29 261	22 697	494	13 913	192 672
Obligations relatives aux valeurs mobilières vendues en vertu d'ententes de rachat	–	27 109	1 577	–	–	–	28 686
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	–	308	218	3 798	4 137	758	9 219
Débetures subordonnées	–	–	281	1 555	825	–	2 661
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	–	–	–	–	–	38 040 <sup>4)</sup>	38 040
Avoir des actionnaires	–	–	–	–	–	14 614 <sup>4)</sup>	14 614
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>20 906</b>	<b>132 818</b>	<b>31 337</b>	<b>28 050</b>	<b>5 456</b>	<b>67 325</b>	<b>285 892</b>
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	5 624	(35 278)	(3 380)	35 477	9 494	(11 937)	–
Montant hors bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	–	3 082	1 868	(4 251)	(699)	–	–
Montant sensible aux variations de taux d'intérêt, en raison des révisions contractuelles	5 624	(32 196)	(1 512)	31 226	8 795	(11 937)	–
Redressement en fonction des révisions contractuelles	15 166	10 190	219	(9 623)	(5 570)	(10 382)	–
<b>Montant global sensible aux variations de taux d'intérêt</b>	<b>20 790 \$</b>	<b>(22 006) \$</b>	<b>(1 293) \$</b>	<b>21 603 \$</b>	<b>3 225 \$</b>	<b>(22 319) \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Montant cumulatif sensible aux variations de taux d'intérêt</b>	<b>20 790</b>	<b>(1 216)</b>	<b>(2 509)</b>	<b>19 094</b>	<b>22 319</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Au 31 octobre 2002</b>							
Montant global sensible aux variations de taux d'intérêt	22 275 \$	(13 175) \$	(11 556) \$	18 581 \$	3 935 \$	(20 060) \$	– \$
Montant cumulatif sensible aux variations de taux d'intérêt	22 275	9 100	(2 456)	16 125	20 060	–	–

1) Correspond aux instruments financiers dont le taux d'intérêt varie en même temps que le taux sous-jacent, par exemple les prêts portant intérêt au taux préférentiel.

2) Comprend les instruments financiers comme les actions ordinaires, les actions privilégiées sans échéance déterminée et les actions de sociétés associées.

3) Comprend le montant net des prêts douteux et la provision générale.

4) Comprend les instruments non financiers.

Le tableau ci-après donne un aperçu des taux moyens effectifs des instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt figurant au bilan selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche. (Ces taux sont présentés avant et après le redressement au titre de l'incidence des instruments dérivés utilisés par la Banque aux fins de la gestion de l'actif et du passif.)

Taux moyens effectifs à la date contractuelle d'échéance ou de révision, selon la date la plus proche :

	Non redressé					Total	Redressé <sup>1)</sup> Total
	Sensibilité immédiate aux variations de taux	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Au 31 octobre 2003							
Liquidités	1,9 %	2,2 %	3,6 %	1,4 %	– %	2,4 %	2,4 %
Valeurs détenues aux fins de placement <sup>2)</sup>	2,7	4,1	5,8	5,3	6,4	5,2	5,1
Valeurs détenues aux fins de négociation	–	4,6	3,3	3,4	5,1	4,2	4,2
Prêts <sup>3)</sup>	6,3	4,2	5,3	6,2	7,3	5,3	5,3
Dépôts <sup>4)</sup>	2,3	2,0	2,8	4,3	4,7	2,5	2,5
Obligations relatives aux valeurs mobilières vendues en vertu d'ententes de rachat <sup>4)</sup>	–	2,5	6,9	–	–	2,7	2,7
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	–	2,6	2,7	3,2	5,1	4,1	4,1
Débitures subordonnées <sup>4)</sup>	–	–	1,5	6,4	7,5	6,2	4,1
Au 31 octobre 2002							
Liquidités	5,8 %	3,0 %	3,4 %	1,8 %	– %	3,5 %	3,5 %
Valeurs détenues aux fins de placement <sup>2)</sup>	3,4	5,5	5,1	6,3	6,3	5,9	5,8
Valeurs détenues aux fins de négociation	4,3	5,9	3,5	4,3	6,3	5,2	5,2
Prêts <sup>3)</sup>	6,1	4,6	5,5	6,9	8,1	5,5	5,5
Dépôts <sup>4)</sup>	2,1	2,5	2,9	4,7	5,8	2,8	2,8
Obligations relatives aux valeurs mobilières vendues en vertu d'ententes de rachat <sup>4)</sup>	–	3,7	4,6	–	–	3,7	3,7
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	–	2,5	2,8	3,1	5,4	4,1	4,1
Débitures subordonnées <sup>4)</sup>	–	–	5,3	6,7	6,7	6,2	4,6

1) Redressé pour tenir compte de l'incidence des instruments dérivés connexes.

2) Le taux de rendement est fonction de la valeur comptable, déduction faite de la provision à l'égard des risques-pays, et des taux d'intérêt contractuels ou de dividende déclaré, rajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le taux de rendement des valeurs exonérées d'impôt n'a pas été rajusté sur la base de mise en équivalence fiscale.

3) Le taux de rendement est fonction de la valeur comptable, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables, et des taux d'intérêt contractuels, rajustés pour tenir compte de l'amortissement des revenus reportés.

4) Le taux de rendement est fonction de la valeur comptable et des taux d'intérêt contractuels.

### c) Risque de crédit

Le tableau ci-après présente un sommaire de la répartition du risque de crédit entre les entreprises et les administrations publiques avec lesquelles la Banque fait affaire, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables :

Au 30 septembre (en millions de dollars)	2003			2002	
	Prêts et acceptations <sup>1)</sup>	Instruments dérivés <sup>2)</sup>	Autres risques <sup>3)</sup>	Total	Total
<b>Par secteur d'activité :</b>					
Ressources et fabrication, industrie automobile exclue	19 437 \$	645 \$	4 080 \$	24 162 \$	29 212 \$
Finance et administration publique	8 129	13 913	5 073	27 115	28 587
Autres	43 792	1 797	7 858	53 447	59 690
Total	71 358 \$	16 355 \$	17 011 \$	104 724 \$	117 489 \$
Provision générale <sup>2/4)</sup>				1 457	1 419
				103 267 \$	116 070 \$
<b>Par secteur géographique<sup>5)</sup>:</b>					
Canada	29 858 \$	5 806 \$	5 602 \$	41 266 \$	39 893 \$
États-Unis	13 747	5 053	7 653	26 453	34 756
Autres pays	27 753	5 496	3 756	37 005	42 840
Total	71 358 \$	16 355 \$	17 011 \$	104 724 \$	117 489 \$
Provision générale <sup>2/4)</sup>				1 457	1 419
				103 267 \$	116 070 \$

1) Compte non tenu des actifs acquis en vertu d'ententes de revente.

2) Montant des instruments dérivés et de la provision générale au 31 octobre.

3) Comprend les garanties et les lettres de crédit.

4) La tranche restante de 18 \$ (56 \$ en 2002) de la provision générale de 1 475 \$ (1 475 \$ en 2002) s'applique aux prêts autres que les prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

5) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime.



**d) Couvertures d'anticipation**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque peut décider de couvrir des opérations anticipées comme des revenus et des frais futurs libellés

en devises et des campagnes de dépôt prévues. Aux 31 octobre 2003 et 2002, aucune couverture d'anticipation importante n'était en cours.

**22. Instruments dérivés****a) Montants nominaux de référence**

Le tableau suivant indique les montants nominaux de référence globaux des instruments dérivés hors bilan non réglés par type et ventilés selon que la Banque les utilise comme instruments de négociation ou de gestion de l'actif et du passif (« GAP »). Les montants nominaux de référence de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le gain ou la perte éventuel(le) afférent(e) au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué dans le but de déterminer les mouvements de fonds à échanger. Les Autres marchés dérivés comprennent des instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux métaux communs.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003			2002		
	Négociation	GAP	Total	Négociation	GAP	Total
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Cotés en bourse :						
Contrats à terme	53 630 \$	29 335 \$	<b>82 965 \$</b>	57 397 \$	12 239 \$	69 636 \$
Options achetées	15 561	–	<b>15 561</b>	6 690	–	6 690
Options vendues	2 571	129	<b>2 700</b>	–	–	–
	<b>71 762</b>	<b>29 464</b>	<b>101 226</b>	<b>64 087</b>	<b>12 239</b>	<b>76 326</b>
Hors bourse :						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	67 250	23 343	<b>90 593</b>	72 293	51 954	124 247
Swaps	410 343	73 739	<b>484 082</b>	440 096	97 699	537 795
Options achetées	37 131	1 954	<b>39 085</b>	39 336	1 114	40 450
Options vendues	46 668	1 387	<b>48 055</b>	50 842	51	50 893
	<b>561 392</b>	<b>100 423</b>	<b>661 815</b>	<b>602 567</b>	<b>150 818</b>	<b>753 385</b>
Total	<b>633 154 \$</b>	<b>129 887 \$</b>	<b>763 041 \$</b>	<b>666 654 \$</b>	<b>163 057 \$</b>	<b>829 711</b>
<b>Contrats de change et sur l'or</b>						
Cotés en bourse :						
Contrats à terme	2 684 \$	– \$	<b>2 684 \$</b>	2 757 \$	– \$	2 757
Options achetées	69	–	<b>69</b>	2	–	2
Options vendues	145	–	<b>145</b>	66	–	66
	<b>2 898</b>	<b>–</b>	<b>2 898</b>	<b>2 825</b>	<b>–</b>	<b>2 825</b>
Hors bourse :						
Au comptant et à terme	177 165	10 067	<b>187 232</b>	201 034	10 153	211 187
Swaps	40 529	11 728	<b>52 257</b>	42 402	11 551	53 953
Options achetées	3 337	–	<b>3 337</b>	4 128	–	4 128
Options vendues	3 018	–	<b>3 018</b>	4 078	–	4 078
	<b>224 049</b>	<b>21 795</b>	<b>245 844</b>	<b>251 642</b>	<b>21 704</b>	<b>273 346</b>
Total	<b>226 947 \$</b>	<b>21 795 \$</b>	<b>248 742 \$</b>	<b>254 467 \$</b>	<b>21 704 \$</b>	<b>276 171</b>
<b>Autres marchés dérivés</b>						
Actions cotées en bourse	17 268 \$	3 330 \$	<b>20 598 \$</b>	15 956 \$	4 399 \$	20 355
Crédit hors bourse	15 051	2 301	<b>17 352</b>	10 521	1 624	12 145
Autres	2 912	–	<b>2 912</b>	3 342	–	3 342
Total	<b>35 231 \$</b>	<b>5 631 \$</b>	<b>40 862 \$</b>	<b>29 819 \$</b>	<b>6 023 \$</b>	<b>35 842</b>
Total des montants nominaux de référence non réglés	<b>895 332 \$</b>	<b>157 313 \$</b>	<b>1 052 645 \$</b>	<b>950 940 \$</b>	<b>190 784 \$</b>	<b>1 141 724 \$</b>

**b) Durée à courir d'ici l'échéance**

Le tableau suivant présente un résumé de la durée à courir jusqu'à l'échéance du montant nominal de référence des instruments dérivés de la Banque par type.

Au 31 octobre 2003 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>				
Contrats à terme	65 704 \$	17 261 \$	– \$	82 965 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	89 707	886	–	90 593
Swaps	203 954	214 751	65 377	484 082
Options achetées	29 380	23 792	1 474	54 646
Options vendues	24 394	23 954	2 407	50 755
	413 139	280 644	69 258	763 041
<b>Contrats de change et sur l'or</b>				
Contrats à terme	2 130	554	–	2 684
Au comptant et à terme	172 484	13 468	1 280	187 232
Swaps	17 025	23 543	11 689	52 257
Options achetées	2 637	769	–	3 406
Options vendues	2 438	725	–	3 163
	196 714	39 059	12 969	248 742
<b>Autres marchés dérivés</b>				
Actions	16 834	3 722	42	20 598
Crédit	2 976	13 910	466	17 352
Autres	2 665	247	–	2 912
	22 475	17 879	508	40 862
<b>Total</b>	<b>632 328 \$</b>	<b>337 582 \$</b>	<b>82 735 \$</b>	<b>1 052 645 \$</b>

Au 31 octobre 2002 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>				
Contrats à terme	53 652 \$	15 984 \$	– \$	69 636 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	114 423	9 824	–	124 247
Swaps	235 950	230 768	71 077	537 795
Options achetées	21 003	24 112	2 025	47 140
Options vendues	22 649	24 945	3 299	50 893
	447 677	305 633	76 401	829 711
<b>Contrats de change et sur l'or</b>				
Contrats à terme	2 103	654	–	2 757
Au comptant et à terme	195 318	15 047	822	211 187
Swaps	13 204	28 976	11 773	53 953
Options achetées	2 891	1 239	–	4 130
Options vendues	2 893	1 251	–	4 144
	216 409	47 167	12 595	276 171
<b>Autres marchés dérivés</b>				
Actions	15 985	4 245	125	20 355
Crédit	3 271	8 646	228	12 145
Autres	2 780	562	–	3 342
	22 036	13 453	353	35 842
<b>Total</b>	<b>686 122 \$</b>	<b>366 253 \$</b>	<b>89 349 \$</b>	<b>1 141 724 \$</b>

### c) Risque de crédit

Tout comme les éléments d'actif du bilan, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, bien que le risque de crédit relatif aux éléments d'actif du bilan corresponde au montant du capital, déduction faite de toute provision pour créances irrécouvrables applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant nominal de référence de l'instrument dérivé. De façon générale, les marchés dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à ses paiements. En conséquence, le risque de crédit associé aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés hors bourse présentent souvent un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés en bourse. La

variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée chaque jour en espèces. Les parties à ces contrats consultent la bourse pour connaître le rendement du contrat.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère solvables et elle gère le risque de crédit relatif aux instruments dérivés en appliquant le même processus d'évaluation et de gestion du risque de crédit que pour les éléments d'actif du bilan.

La Banque recherche activement des moyens de réduire le risque de pertes sur créances lié aux opérations sur les instruments dérivés. À cette fin, elle conclut notamment des accords généraux de compensation avec les contreparties. Le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet d'un accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie seront réglés après la réalisation des contrats favorables.

Le tableau suivant indique l'exposition de la Banque au risque de crédit associé aux instruments dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») représente le coût de remplacement estimatif ou la juste valeur positive pour tous les contrats, compte non tenu de l'incidence de tout accord général de compensation ou de garantie conclu. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le surintendant dans sa ligne directrice sur la suffisance des capitaux propres. Le solde pondéré en fonction du risque correspond au RCÉ multiplié par les facteurs de risque de contrepartie énoncés dans cette ligne directrice. Les Autres marchés dérivés comprennent des instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux métaux communs.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003				2002		
	Montant nominal de référence	Montant exposé au risque de crédit (MERC) a)	Risque de crédit éventuel b)	Risque de crédit équivalent (RCÉ) a) + b)	Solde pondéré en fonction du risque	Montant exposé au risque de crédit (MERC)	Solde pondéré en fonction du risque
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>							
Contrats à terme	82 965 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	90 593	26	5	31	6	71	22
Swaps	484 082	7 624	1 861	9 485	2 179	11 703	3 260
Options achetées	54 646	530	141	671	167	743	216
Options vendues	50 755	–	–	–	–	–	–
	763 041	8 180	2 007	10 187	2 352	12 517	3 498
<b>Contrats de change et sur l'or</b>							
Contrats à terme	2 684	–	–	–	–	–	–
Au comptant et à terme	187 232	4 744	2 328	7 072	2 065	2 810	1 557
Swaps	52 257	2 786	2 208	4 994	1 270	1 253	900
Options achetées	3 406	126	65	191	71	99	73
Options vendues	3 163	–	–	–	–	–	–
	248 742	7 656	4 601	12 257	3 406	4 162	2 530
<b>Autres marchés dérivés</b>							
Actions	20 598	258	1 215	1 473	477	509	545
Crédit	17 352	209	772	981	279	155	186
Autres	2 912	52	216	268	97	83	112
	40 862	519	2 203	2 722	853	747	843
Total des instruments dérivés	1 052 645 \$	16 355 \$	8 811 \$	25 166 \$	6 611 \$	17 426 \$	6 871 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation		9 619	3 422	13 041	3 173	10 815	3 277
Total		6 736 \$	5 389 \$	12 125 \$	3 438 \$	6 611 \$	3 594 \$

### d) Juste valeur

La juste valeur des instruments dérivés négociés en bourse se fonde sur les cours du marché, tandis que la juste valeur des instruments dérivés hors bourse est obtenue à partir de techniques de modélisation qui tiennent compte des prix actuellement pratiqués sur le marché, des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur-temps et de la courbe de rendement ou de la volatilité de la position sous-jacente.

Les instruments dérivés utilisés aux fins de négociation doivent faire l'objet d'un redressement pour évaluation supplémentaire en fonction du portefeuille pour couvrir les risques futurs et les coûts connexes.

Le tableau suivant indique la juste valeur des instruments dérivés par type, ventilés selon que la Banque les utilise aux fins de négociation ou aux fins de gestion de l'actif et du passif (« GAP »).

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003		2003		2002	
	Juste valeur moyenne <sup>1)</sup>		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
<b>Négociation</b>						
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	23 \$	21 \$	18 \$	30 \$	45 \$	29 \$
Swaps	9 604	8 577	7 159	6 068	10 725	9 646
Options	652	846	520	686	739	932
	10 279	9 444	7 697	6 784	11 509	10 607
<b>Contrats de change et sur l'or</b>						
Contrats à terme	4 111	3 885	4 704	4 624	2 686	2 324
Swaps	1 393	1 728	2 435	2 203	840	1 765
Options	118	145	126	181	99	105
	5 622	5 758	7 265	7 008	3 625	4 194
<b>Autres marchés dérivés</b>						
Actions	326	540	134	711	454	477
Crédit	118	131	160	196	150	144
Autres	77	71	52	59	83	78
	521	742	346	966	687	699
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation	16 422 \$	15 944 \$	15 308 \$	14 758 \$	15 821 \$	15 500 \$
<b>GAP <sup>2)</sup></b>						
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats de garantie de taux d'intérêt			8 \$	7 \$	26 \$	45 \$
Swaps			465	781	978	795
Options			10	–	4	–
			483	788	1 008	840
<b>Contrats de change et sur l'or</b>						
Contrats à terme			40	139	124	52
Swaps			351	1 165	413	287
Options			–	–	–	–
			391	1 304	537	339
<b>Autres marchés dérivés</b>						
Actions			124	22	55	19
Crédit			49	3	5	11
Autres			–	–	–	–
			173	25	60	30
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés aux fins de GAP			1 047 \$	2 117 \$	1 605 \$	1 209 \$
Juste valeur totale avant l'incidence des accords généraux de compensation montant brut			16 355 \$	16 875	17 426 \$	16 709 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation			9 619	9 619	10 815	10 815
Évaluation à la valeur du marché de la totalité des instruments dérivés			6 736 \$	7 256 \$	6 611 \$	5 894 \$

1) La juste valeur moyenne des instruments dérivés utilisés à des fins de négociation et évalués à la valeur du marché était comme suit pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 : favorable : 14 561 \$ et défavorable : 14 350 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les soldes de fin de mois.

2) La juste valeur de ces instruments dérivés neutralise en totalité ou en partie les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes figurant au bilan.

### 23. Charges liées à l'Argentine

En raison de la gravité de la crise politique et économique qui touche l'Argentine, une importante provision pour créances irrécouvrables et autres charges a été constituée au cours du premier trimestre de 2002 à l'égard des activités de la Banque dans Scotiabank Quilmes et du risque outre-frontière auquel la Banque se trouve exposée en Argentine.

En septembre 2002, Scotiabank Quilmes a cessé ses activités après avoir mis la dernière main à des ententes qu'elle a conclues avec les autorités financières argentines et autres institutions du secteur privé. Conformément à ces ententes, certains dépôts ont été transférés au gouvernement de même qu'un montant équivalent sous forme de prêt consenti à un État souverain. Le reste des actifs ou des obligations a été soit assumé par d'autres institutions financières locales, soit transféré à une fiducie de liquidation argentine.

Au quatrième trimestre de 2002, étant donné que la Banque

n'exerçait plus aucun contrôle sur Scotiabank Quilmes, elle a cessé de consolider le reste des actifs et des obligations ainsi que les résultats d'exploitation. Parallèlement, une perte sur cession a été imputée au poste Frais autres que d'intérêts à l'état consolidé des revenus dans le secteur international. En outre, la Banque a enregistré un recouvrement d'impôts relativement à la cession de son placement dans Scotiabank Quilmes.

Au cours de l'exercice 2003, la Banque a continué de réduire le risque outre-frontière auquel elle se trouvait toujours exposée en Argentine au moyen de cessions et de remboursements de prêts, ce qui a donné lieu à un recouvrement de 64 millions de dollars de la provision spécifique pour créances irrécouvrables constituée pour ces prêts. De plus, la Banque a comptabilisé une perte nette de 19 millions de dollars sur ses valeurs mobilières argentines et une charge de 31 millions de dollars au titre d'un règlement avec les créanciers de Scotiabank Quilmes.

On trouvera dans le tableau ci-dessous l'information sur la provision et les charges globales (recouvrement) inscrites à l'égard des activités de la Banque dans Scotiabank Quilmes et à l'égard des actifs à risque outre-frontière lié à l'Argentine :

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
Provision pour créances irrécouvrables (recouvrement)	(64)\$	454 \$	50 \$
Autres revenus :			
Perte sur valeurs mobilières	19	20	40
Revenus de négociation	-	(4)	-
Autres <sup>1)</sup>	-	87	10
Frais autres que d'intérêts :			
Perte sur cession des activités d'une filiale	31	237 <sup>2)</sup>	-
Total de la provision et des charges (recouvrement) avant les impôts sur le revenu	(14)	794	100
Charge d'impôts sur le revenu (recouvrement)	3	(254)	(38)
Total de la provision et des charges (recouvrement)	(11)\$	540 \$	62 \$

- 1) Tient compte de la « pesofication » (par « pesofication », on entend les effets de la conversion en pesos argentins d'actifs et d'engagements libellés en dollars US à des taux différents et extérieurs au marché, tel que prescrit par le gouvernement argentin).
- 2) La perte sur cession des activités d'une filiale en 2002 est présentée déduction faite d'un gain de change de 95 \$, qui a été transféré de l'écart de conversion cumulatif du bilan consolidé. Ce gain de change annule principalement la perte de change découlant de la dévaluation du peso argentin au titre de la provision sur créances irrécouvrables constituée au cours du premier trimestre de 2002.

## 24. Acquisitions

### a) Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Mexique

Le 30 novembre 2000, la Banque a porté de 10 % à 55 % sa participation avec droit de vote dans Grupo Financiero Scotiabank Inverlat (« Inverlat ») au Mexique. Le prix d'acquisition de la participation additionnelle de 45 % s'établissait à 184 millions de dollars US, et se composait de 144 millions de dollars US de débetures converties achetées en 1996 et d'un paiement en espèces de 40 millions de dollars US effectué par la Banque. Le prix d'acquisition total pour l'ensemble de la participa-

tion de 55 % s'élevait à 215 millions de dollars US (320 millions de dollars). Inverlat se divise en trois unités d'exploitation principales : des services bancaires complets, une maison de courtage et un bureau de change. Les résultats d'Inverlat ont été inclus dans le revenu de la Banque depuis son acquisition. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

L'acquisition du 30 novembre 2000 est résumée dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars)		
<b>Actifs identifiables acquis :</b>		
Encaisse et dépôts à d'autres banques	1 812 \$	
Valeurs mobilières	3 322	
Prêts	5 800	
Valeurs mobilières acquises en vertu d'ententes de revente	4 749	
Actifs incorporels	18	
Autres actifs	1 196	
		16 897 \$
<b>Moins le passif pris en charge :</b>		
Dépôts	8 059 \$	
Obligations relatives aux valeurs mobilières vendues en vertu d'ententes de rachat	7 435	
Autres engagements	858	
Part des actionnaires sans contrôle dans la filiale	303	
		16 655
Actifs nets identifiables acquis		242
Écart d'acquisition		78
Contrepartie totale		320 \$

Le 30 avril 2003, la Banque a porté à 91 % sa participation dans Inverlat. Le prix d'acquisition de la participation additionnelle de 36 % s'établissait à 465 millions de dollars et a été payé en espèces. Cette opération a donné lieu à une augmentation de 62 millions de dollars de l'écart d'acquisition et de 16 millions de dollars des autres actifs incorporels; à un ajustement positif net de 12 millions de dollars de la juste valeur ainsi qu'à une diminution de 375 millions de dollars de la part des

actionnaires sans contrôle dans les filiales.

La Banque a offert d'acquiescer la participation restante de 9 % dans Inverlat, que les actionnaires sans contrôle détiennent actuellement, au même prix par action qui avait été payé pour l'acquisition de la participation de 36 % en avril 2003. Selon toute probabilité, cette opération devrait se concrétiser au cours du premier semestre de 2004.

### b) République dominicaine

Au troisième trimestre de 2003, la Banque a conclu une entente en vue d'acquiescer ou de louer 39 succursales de Banco Intercontinental, en République dominicaine, pour une contrepartie de 32 millions de dollars; l'entente est assortie d'une option d'acquiescer certains personnels,

commerciaux et sur cartes de crédit pour une somme à négocier. Au quatrième trimestre, la Banque a acquis une partie du portefeuille de cartes de crédit de Banco Intercontinental pour 20 millions de dollars.

## 25. Vente de services

Le 31 octobre 2002, la Banque a vendu à Paymentech Canada ses services de point de vente de cartes à puce destinés aux commerçants. Cette vente incluait également des services de paiement par carte de débit ou de crédit ainsi que des programmes de cartes à puce offerts aux commerçants dans l'ensemble du pays. Par suite de cette opération, un gain de 99 millions de dollars, déduction faite des frais connexes, a été

imputé en 2002 au poste Autres revenus sous la rubrique Autres, à l'état consolidé des revenus. En 2003, la Banque a touché un montant additionnel de 7 millions de dollars en contrepartie de la vente, en se conformant à certaines conditions et normes de rendement. Des revenus additionnels pourraient être gagnés de manière semblable au cours des périodes futures.

## 26. Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et de ceux des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Banque ont été dressés conformément aux PCGR canadiens, ainsi qu'aux exigences du surintendant en matière de

comptabilité. Les principaux écarts entre les PCGR canadiens et américains ayant une incidence sur les états financiers consolidés sont les suivants :

### Rapprochement du revenu net et de l'avoir des actionnaires

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	Revenu net			Avoir des actionnaires		
	2003	2002	2001	2003	2002	2001
Revenu net et avoir des actionnaires, selon les PCGR canadiens	2 477 \$	1 797 \$	2 169 \$	14 614 \$	14 777 \$	14 608 \$
Avantages sociaux futurs a)	31	3	(2)	(19)	(25)	(12)
Coûts de restructuration b)	(4)	(9)	(5)	26	30	39
Cessions de prêts c)	(32)	(55)	(1)	47	79	134
Instruments dérivés et activités de couverture d) :						
Écart transitoire	–	–	101	124	124	124
Rajustements à l'exercice à l'étude	248	(347)	25	(212)	(377)	(78)
Gains non réalisés (pertes) sur valeurs mobilières reclassées aux fins de négociation d)	7	(24)	(4)	(21)	(28)	(4)
Conversion de prêts en titres d'emprunt e)	1	18	25	(32)	14	52
Valeurs mobilières destinées à la vente e)	95	(229)	–	925	151	669
Coûts de développement de logiciels f)	14	22	27	110	96	74
Quote-part du revenu net des filiales dévoluée aux actionnaires sans contrôle g)	(16)	(16)	(16)	(250)	(250)	(250)
Écart d'acquisition et autres actifs incorporels h)	–	(76)	–	–	–	–
Autres	(13)	–	–	(11)	–	–
Incidence fiscale des écarts mentionnés ci-dessus	(74)	203	(62)	(298)	(13)	(315)
Impôts futurs k)	13	(13)	(20)	–	(13)	–
Revenu net et avoir des actionnaires selon les PCGR américains	2 747 \$	1 274 \$	2 237 \$	15 003 \$	14 565 \$	15 041 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées et autres	(62)	(96)	(99)			
Revenu net revenant aux porteurs d'actions ordinaires selon les PCGR américains	2 685 \$	1 178 \$	2 138 \$			
Revenu par action ordinaire selon les PCGR américains (en dollars) :						
De base	5,32 \$	2,34 \$	4,27 \$			
Dilué	5,24 \$	2,30 \$	4,20 \$			

### a) Avantages sociaux futurs

Les normes canadienne et américaine relatives aux avantages sociaux futurs sont, pour l'essentiel, uniformes. Il reste cependant un écart entre les deux PCGR au chapitre de l'imputation aux revenus, attribuable surtout aux différences dans l'amortissement des montants transitoires résultant de l'écart entre les dates d'adoption des deux normes et dans le traitement de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite.

Les PCGR canadiens exigent la constatation d'une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite pour tout excédent de la charge de rémunération payée d'avance sur les avantages futurs escomptés. Toute variation de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite doit être constatée à l'état consolidé des revenus. Les PCGR américains ne permettent pas la constatation d'une telle provision.

De plus, aux termes des PCGR américains, l'excédent de toute obligation au titre des prestations constituées non capitalisées (ainsi que certains autres ajustements) doit être reflété à titre de passif minimum supplémentaire au titre des prestations de retraite au bilan consolidé dressé selon les PCGR américains avec un ajustement de compensation aux actifs incorporels, jusqu'à concurrence des coûts pour services passés non constatés, le reste étant inscrit à l'autre composante du revenu global.

### b) Coûts de restructuration

Selon les PCGR canadiens, les coûts de restructuration engagés au titre des activités entreprises avant le 1<sup>er</sup> avril 2003 ont été inscrits à titre d'engagements à condition qu'un plan de restructuration détaillant toutes les principales mesures devant être prises ait été approuvé par un membre de la direction d'un niveau adéquat, et qu'il soit peu probable que des changements importants y soient apportés. Selon les PCGR américains, pour les activités entreprises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003, des critères supplémentaires ont dû être respectés avant la comptabilisation, y compris le fait que certains coûts de restructuration doivent être engagés moins de un an après la date d'approbation du plan de restructuration. Les charges constatées selon les PCGR du Canada pour certains coûts de restructuration prévus qui n'ont pas été engagés à l'intérieur de cette période de un an sont contrepassées selon les PCGR des États-Unis et les coûts sont imputés aux revenus à mesure qu'ils sont engagés. Les PCGR canadiens et américains sont uniformes en ce qui concerne les coûts de restructuration engagés au titre des activités entreprises après le 31 mars 2003.

**c) Cessions de prêts par titrisation**

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2001, la Banque a adopté prospectivement une nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité au Canada relative aux cessions de prêts. Cette note d'orientation est conforme à la norme américaine relative aux cessions de prêts adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2001.

Avant l'adoption de la nouvelle note d'orientation canadienne, les cessions de prêts étaient traitées comme des ventes aux termes des PCGR canadiens, lorsque les risques et les avantages importants liés à la propriété étaient cédés. Les gains reçus sur les cessions de prêts étaient constatés immédiatement, à moins d'un recours pour la Banque en excédent des pertes prévues, auquel cas les gains étaient considérés comme étant non réalisés et reportés jusqu'à ce qu'ils soient recouverts en espèces et qu'il n'y ait aucun recours à l'égard de ce montant en espèces. Selon les PCGR américains, les gains sur les cessions de prêts qui sont admissibles à titre de ventes sont imputés aux revenus au moment de la vente. Il continuera d'exister des écarts entre le revenu calculé selon les PCGR canadiens et celui qui est calculé selon les PCGR américains jusqu'à ce que les gains reportés ayant trait à l'actif titrisé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001 aient tous été imputés aux revenus calculés selon les PCGR canadiens.

Les rentrées de fonds provenant de ces opérations de titrisation sont résumées ci-après :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2003	2002	2001
<b>Rentrées de fonds liées aux éléments suivants :</b>			
Produit des prêts aux particuliers titrisés	– \$	– \$	1 047 \$
Honoraires de gestion	5	5	3
Droits conservés	8	9	7
	<b>945 \$</b>	<b>976 \$</b>	<b>608 \$</b>
<b>Sorties de fonds liées à l'élément suivant :</b>			
Recouvrements réinvestis dans des opérations de titrisation renouvelables			

Les pertes sur créances prévues pour un lot statique de créances, soit la somme des pertes sur créances futures réelles et projetées sur la durée des opérations de titrisation exprimées en pourcentage annualisé du solde initial des prêts, s'établissaient à 0,3 % (0,2% en 2002; 0,2% en 2001).

Les principales hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur des droits conservés dans le cadre de ces opérations de titrisation, et la sensibilité de la juste valeur actuelle des intérêts conservés à des changements défavorables de 10 % et 20 % dans les hypothèses se présentent comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003	2002
Valeur comptable des droits conservés (en dollars)	28	28
Juste valeur des droits conservés (en dollars)	29	29
Durée moyenne pondérée (en années)	1	1
Taux de remboursement par anticipation (en pourcentage)	7,4	7,7
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	–	(1)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(1)	(1)
Pertes sur créances prévues (taux annuel) (en pourcentage)	0,3	0,2
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	–	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	–	–
Taux d'actualisation annuel des flux de trésorerie résiduels (en pourcentage)	6,3	6,3
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	–	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	–	–
Marge excédentaire (en pourcentage)	1,1	1,2
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	(1)	(1)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(3)	(2)

Les mesures de sensibilité présentées ci-dessus sont hypothétiques et doivent être utilisées avec prudence. Les autres sensibilités estimatives ne peuvent pas s'extrapoler par rapport à celles qui sont présentées ci-dessus parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'est pas linéaire. En outre, une variation dans une hypothèse

particulière et l'incidence sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans changement dans les autres hypothèses; cependant, ces facteurs ne sont pas indépendants, ce qui peut amplifier ou amortir l'incidence réelle des sensibilités.

particulière et l'incidence sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans changement dans les autres hypothèses; cependant, ces facteurs ne sont pas indépendants, ce qui peut amplifier ou amortir l'incidence réelle des sensibilités.

**d) Instruments dérivés et activités de couverture**

Selon les PCGR canadiens, la Banque comptabilise les instruments dérivés détenus aux fins de la gestion de l'actif et du passif selon la comptabilité d'exercice. Les instruments dérivés détenus aux fins de négociation sont comptabilisés à la juste valeur et les écarts sont imputés aux revenus.

La Banque a adopté la nouvelle norme comptable américaine relative aux instruments dérivés et aux activités de couverture en date du

1<sup>er</sup> novembre 2000. Cette norme exige que tous les instruments dérivés soient constatés à leur juste valeur au bilan consolidé. Les PCGR américains limitent le type d'opérations pouvant être admissibles à la comptabilité de couverture et donnent des directives sur le calcul de l'efficacité de la couverture. Les variations de la juste valeur d'un instrument dérivé désigné comme une couverture de la juste valeur sont contrebalancées dans les revenus calculés selon les PCGR américains et portées en

réduction des variations de la juste valeur de l'élément couvert ayant trait au risque couvert. Les variations de la juste valeur d'un instrument dérivé désigné comme une couverture des flux de trésorerie sont inscrites dans l'autre composante du revenu global jusqu'à ce que les revenus et les frais ayant trait à l'élément couvert soient imputés aux revenus. L'inefficacité de la couverture et les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à titre de couverture sont constatées aux revenus au moment où elles se produisent. La Banque a inscrit une perte après impôts de 19 millions de dollars (perte après impôts de 7 millions de dollars en 2002; revenu après impôts de 24 millions de dollars en 2001), ce qui représente la tranche inefficace des couvertures de la juste valeur. Certaines opérations de financement en devises étrangères qui avaient été désignées comme couvertures selon les PCGR du Canada n'ont pas satisfait aux critères stricts des États-Unis permettant la comptabilité de couverture. Par conséquent, les variations de la juste valeur de ces opérations ont été comptabilisées dans les revenus établis d'après les PCGR des États-Unis.

Les PCGR américains exigent également que les instruments dérivés intégrés aux instruments financiers qui ne sont pas clairement et intimement liés à leur instrument hôte soient séparés et inscrits à leur juste valeur. Si un instrument dérivé intégré ne peut être séparé, l'instrument financier doit être inscrit à sa juste valeur dans son intégralité. Certaines valeurs mobilières avec instruments dérivés intégrés ont été retirées du poste Valeurs mobilières destinées à la vente pour être reclassées au poste Valeurs mobilières - Négociation. Aux termes des PCGR canadiens, ces valeurs mobilières sont classées au poste Valeurs mobilières - Placements.

La Banque a des couvertures de la juste valeur du risque lié aux taux d'intérêt relativement à ses débentures subordonnées et à ses valeurs mobilières destinées à la vente en plus des couvertures des flux de trésorerie de ses instruments à taux variables. La Banque prévoit reclasser 11 millions de dollars (17 millions de dollars en 2002; 30 millions de dollars en 2001) de pertes après impôts du poste Autre composante du revenu global accumulé au poste Revenu en raison de ses couvertures des flux de trésorerie des douze prochains mois. Aux 31 octobre 2003, 2002 et 2001, la durée maximale des couvertures des flux de trésorerie était inférieure à 10 ans, à 5 ans et à 3 ans, respectivement.

Le 21 novembre 2002, la Banque a adopté une nouvelle ligne directrice selon les PCGR des États-Unis pour la comptabilisation d'instruments dérivés détenus à des fins de négociation. D'après cette nouvelle ligne directrice, le gain ou la perte non matérialisé au début d'une opération sur instrument dérivé n'est imputé aux revenus calculés selon les PCGR des États-Unis que lorsque la juste valeur de l'instrument dérivé est obtenue à partir d'un cours boursier, étayée par une comparaison avec d'autres opérations pouvant être observées sur le marché, ou qu'elle est fondée sur une évaluation technique qui intègre des données pouvant être observées sur le marché. L'adoption de cette nouvelle ligne directrice a eu peu d'effet sur les résultats de la Banque, établis selon les PCGR des États-Unis, pour l'exercice 2003.

Au moment de l'adoption de la nouvelle norme comptable américaine, le 1<sup>er</sup> novembre 2000, la Banque a inscrit une hausse de l'actif consolidé de 377 millions de dollars, une augmentation du passif consolidé de 330 millions de dollars, et a constaté un écart de transition ayant pour effet d'accroître le revenu net calculé selon les PCGR américains de 60 millions de dollars en 2001 (revenu de base et dilué de 0,12 \$ par action), déduction faite des impôts sur le revenu applicables, et une charge de 13 millions de dollars à l'autre composante du revenu global.

#### e) Valeurs mobilières

Selon les PCGR américains, les valeurs mobilières doivent être classées comme étant aux fins de négociation, détenues jusqu'à l'échéance ou destinées à la vente. La Banque a classé toutes ses valeurs mobilières comme étant destinées à la vente aux fins des PCGR américains (autres que celles qui ont été reclassées aux fins de négociation lors de l'adoption de la norme comptable américaine relative aux instruments dérivés et aux opérations de couverture mentionnée ci-dessus) et elle les a

inscrites au bilan consolidé à leur juste valeur. Les baisses de valeur permanentes de la juste valeur des valeurs mobilières destinées à la vente sont constatées aux revenus selon les PCGR américains en fonction des valeurs marchandes; les baisses de la juste valeur sont généralement présumées comme étant permanentes si elles durent depuis plusieurs trimestres. Les valeurs mobilières aux fins de placement et de négociation doivent être comptabilisées à la date de négociation à l'état consolidé des revenus et au bilan consolidé.

Selon les PCGR américains, les gains et les pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente, déduction faite des impôts sur le revenu connexes, sont inscrits à l'autre composante du revenu global jusqu'au moment de leur réalisation. Cependant, à compter de l'exercice 2001, comme l'exige la nouvelle norme américaine relative à la comptabilisation des instruments dérivés et des activités de couverture, les gains et les pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente et faisant l'objet d'une couverture sont inscrits aux revenus selon les PCGR américains. Avant l'exercice 2001, les gains et les pertes non réalisés sur les instruments dérivés servant de couverture à ces valeurs mobilières destinées à la vente ont été classés à l'autre composante du revenu global jusqu'à ce que les gains et les pertes compensatoires sur les valeurs mobilières destinées à la vente et faisant l'objet d'une couverture soient réalisés.

Selon les PCGR canadiens, les valeurs mobilières sont classées aux fins de placement ou aux fins de négociation. La Banque inscrit les valeurs mobilières détenues aux fins de placement à leur coût non amorti. Les baisses permanentes de la valeur comptable des valeurs mobilières aux fins de placement sont inscrites aux revenus en fonction de leur valeur de réalisation nette; les baisses de la juste valeur sont généralement présumées comme étant permanentes si des conditions indiquant une baisse de valeur existent depuis une plus longue période que selon les PCGR américains. Les valeurs mobilières aux fins de placement et aux fins de négociation sont comptabilisées à la date de règlement au bilan consolidé et à la date de négociation à l'état consolidé des revenus.

Selon les PCGR canadiens, les titres de créance acquis dans le cadre de la restructuration d'une dette avant le 1<sup>er</sup> mai 2003 ont été inscrits à leur valeur comptable nette. Selon les PCGR américains, les titres de créance sont inscrits à leur juste valeur et l'écart entre la valeur comptable des prêts et la juste valeur des titres de créance acquis est inscrit aux revenus. Dans le cas de titres de créance acquis dans le cadre d'une restructuration d'une dette après le 30 avril 2003, les PCGR du Canada rejoignent ceux des États-Unis.

#### f) Coûts de développement de logiciels

Selon les PCGR américains, certains coûts internes engagés pour le développement de logiciels doivent être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile du logiciel. Selon les PCGR canadiens, ces coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

#### g) Quote-part du revenu net des filiales dévolue aux actionnaires sans contrôle

Dans le bilan consolidé dressé selon les PCGR américains, les actions privilégiées émises par Société de placement hypothécaire Scotia, filiale en propriété exclusive de la Banque, sont présentées comme étant des participations sans contrôle. La quote-part du revenu net applicable aux actionnaires sans contrôle est portée en diminution des revenus selon les PCGR américains. Selon les PCGR canadiens, la Banque inclut ces actions privilégiées au total des actions privilégiées de la Banque au bilan consolidé et les dividendes connexes sont portés en réduction du revenu net revenant aux porteurs d'actions ordinaires.

#### h) Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Comme il en est fait mention à la note 7, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2001, la Banque a adopté les nouvelles normes canadiennes et américaines pour la comptabilisation de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels sans retraiter les chiffres des périodes antérieures. Ces normes sont pratiquement uniformes, à l'exception du fait que toute charge pour baisse de valeur transitoire à la date de l'adoption est constatée à titre de



charge au solde d'ouverture des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens et à titre d'ajustement cumulatif aux revenus selon les PCGR américains. Lors de l'adoption de la nouvelle norme, une charge de 76 millions de dollars a été imputée aux revenus selon les PCGR américains (0,15 \$ par action, de base et dilué).

#### i) Garanties

Avec effet au mois de février 2003, la Banque a adopté une nouvelle note d'orientation canadienne concernant l'information sur les garanties, tel qu'il est mentionné à la note 20. La nouvelle norme américaine en la matière est compatible avec la note d'orientation canadienne, sauf qu'elle exige aussi la constatation d'un élément de passif pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation assumée à l'origine de l'entente au titre des garanties émises ou modifiées après le 31 décembre 2002.

En vertu des PCGR américains, la juste valeur au titre des garanties s'élevait à 78 millions de dollars au 31 octobre 2003. Cette somme exclut les instruments dérivés qui répondent à la définition d'une garantie, dont la juste valeur est comprise dans les sommes présentées à la note 22.

#### j) Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

En janvier 2003, une nouvelle norme américaine concernant la comptabilisation des EDDV a été publiée. Cette norme est identique à la nouvelle note d'orientation publiée par l'ICCA, sauf en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur. Conformément aux PCGR américains, la Banque est tenue de consolider les EDDV constituées après le 31 janvier 2003 lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire; il n'y a aucune différence importante pour ce qui est de la mesure par suite de cette exigence. Pour le reste des EDDV, la comptabilisation selon les PCGR américains entre en vigueur pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2003. L'effet devrait, pour

l'essentiel, être identique à celui décrit à la note 2 en ce qui concerne les PCGR canadiens.

#### k) Impôts sur le revenu des sociétés

Les normes comptables canadienne et américaine concernant les impôts sur le revenu des sociétés sont pratiquement identiques, sauf que l'effet des variations des taux d'imposition est inscrit selon les PCGR américains lorsque les modifications des taux entrent en vigueur, alors que selon les PCGR canadiens, ces montants sont inscrits lorsque les modifications sont pratiquement en vigueur.

#### l) Garantie hors trésorerie

Selon les PCGR du Canada, une garantie hors trésorerie reçue dans le cadre d'une opération de prêt de valeurs mobilières n'est pas constatée dans le bilan consolidé. Selon les PCGR des États-Unis, une garantie reçue dans le cadre d'une opération où la Banque prête des valeurs mobilières à titre de capital est comptabilisée comme un emprunt garanti au bilan consolidé.

#### m) Revenu global

Selon les PCGR américains, la Banque doit présenter un état du revenu global dans ses états financiers. Le revenu global comprend le revenu net et toutes les variations de l'avoir, déduction faite des impôts pour la période, à l'exception de celles découlant des placements faits par les actionnaires et les distributions faites à ces derniers. Le revenu global comprend également l'écart de conversion découlant de la consolidation de filiales dont la monnaie de fonctionnement est autre que la monnaie de présentation. Selon les PCGR canadiens, il n'est pas nécessaire de présenter un état du revenu global et l'écart de conversion ayant trait aux placements nets dans les filiales étrangères est classé dans l'écart de conversion cumulatif, au bilan consolidé.

#### État consolidé du revenu global

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2003	2002	2001
Revenu net selon les PCGR américains	2 747 \$	1 274 \$	2 237 \$
Autre composante du revenu global, déduction faite des impôts sur le revenu :			
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente <sup>1)</sup>	434	(229)	71
Variation des gains et des pertes de change non réalisés <sup>2)</sup>	(1 295)	(137) <sup>3)</sup>	79
Ajustement transitoire découlant de l'adoption de la nouvelle norme comptable relative aux instruments dérivés <sup>4)</sup>	-	-	(13)
Variations des gains et des pertes sur les instruments dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie <sup>5)</sup>	24	28	(57)
Variation de l'obligation minimum supplémentaire découlant des régimes de retraite <sup>6)</sup>	(17)	(11)	-
Total de l'autre composante du revenu global	(854)\$	(349)\$	80 \$
Total du revenu global	1 893 \$	925 \$	2 317 \$

#### Autre composante du revenu global accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2003	2002	2001
Gains et pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente, déduction faite des activités de couverture	970 \$	536 \$	765 \$
Gains et pertes de change non réalisés	(1 192)	103	240
Instruments dérivés	(18)	(42)	(70)
Obligation minimum supplémentaire découlant des régimes de retraite	(28)	(11)	-
Total de l'autre composante du revenu global accumulé	(268)\$	586 \$	935 \$

1) Déduction faite d'une charge fiscale de 199 \$ (économie de 121 \$ en 2002; économie de 221 \$ en 2001).

2) Déduction faite d'une charge fiscale de 25 \$ (charge de 5 \$ en 2002; économie de 9 \$ en 2001).

3) Voir les notes en bas de page 4) et 5) à l'état consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires.

4) Déduction faite d'une charge fiscale de néant (néant en 2002; charge de 36 \$ en 2001).

5) Déduction faite d'une charge fiscale de 13 \$ (charge de 20 \$ en 2002; économie de 35 \$ en 2001).

6) Déduction faite d'une économie fiscale de 8 \$ (économie de 5 \$ en 2002; néant en 2001).

#### Rémunération à base d'actions – renseignements pro forma

Aux fins des PCGR américains, la Banque a comptabilisé ses options d'achat d'actions émises avant le 1<sup>er</sup> novembre 2002 selon la méthode fondée sur la valeur intrinsèque, ce qui n'a pas donné lieu à une charge de rémunération pour la Banque. En date du 1<sup>er</sup> novembre 2002, la

Banque a commencé à passer en charges prospectivement la juste valeur des options d'achat d'actions. Tous les octrois de rémunération à base d'actions sont comptabilisés conformément aux PCGR canadiens et américains.

Selon les PCGR américains, le revenu net et le revenu par action pro forma doivent être présentés comme si la méthode fondée sur la juste valeur avait été appliquée rétroactivement, comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre  
(en millions de dollars)

	2003	2002	2001
Revenu net déclaré	2 747 \$	1 274 \$	2 237 \$
Juste valeur pro forma des options d'achat d'actions qui n'ont pas encore été passées en charges	32	58	53
Revenu net pro forma	2 715 \$	1 216 \$	2 184 \$
<b>Revenu par action :</b>			
De base, déjà établi	5,32 \$	2,34 \$	4,27 \$
De base, pro forma	5,26 \$	2,22 \$	4,16 \$
Dilué, déjà établi	5,24 \$	2,30 \$	4,20 \$
Dilué, pro forma	5,17 \$	2,19 \$	4,11 \$

Pour déterminer les renseignements pro forma ci-dessus, la juste valeur des options octroyées est estimée à la date de l'octroi, selon un modèle d'établissement des prix des options. La juste valeur est alors amortie sur la période d'acquisition. Par suite de l'attribution rétroactive de la composante DPV aux options d'achat d'actions octroyées aux employés au cours de l'exercice 2002, les chiffres pro forma de 2003 ne reflètent plus une constatation à la juste valeur des options d'achat d'actions en

cause. La juste valeur des options octroyées aux employés était de 14,11 \$ en 2002 et de 12,01 \$ en 2001. Les principales hypothèses pour 2002 et 2001 se résumaient respectivement comme suit : (i) taux d'intérêt moyen pondéré sans risque de 5,2 % et de 5,6 %; (ii) durée prévue moyenne pondérée de l'option de 6 ans pour les deux périodes; (iii) volatilité prévue de 30 % et de 28 %; et (iv) dividendes prévus de 2,7 % et de 2,6 %.

### Bilan consolidé condensé

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2003			2002		
	PCGR canadiens	Ajustements	PCGR américains	PCGR canadiens	Ajustements	PCGR américains
<b>Actif</b>						
Liquidités	20 581 \$	– \$	20 581 \$	20 273 \$	– \$	20 273 \$
Valeurs mobilières						
Aux fins de placements/destinées à la vente	20 293	277 <sup>c,d,e</sup>	20 570	21 602	(105) <sup>c,d,e</sup>	21 497
Aux fins de négociation	42 899	674 <sup>d,e</sup>	43 573	34 592	762 <sup>d,e</sup>	35 354
Prêts	171 667	1 630 <sup>c</sup>	173 297	185 671	2 084 <sup>c</sup>	187 755
Instruments dérivés	15 308	1 323 <sup>d</sup>	16 631	15 821	1 829 <sup>d</sup>	17 650
Autres	15 144	3 214 <sup>1)</sup>	18 358	18 421	(1 023) <sup>5)</sup>	17 398
	285 892 \$	7 118 \$	293 010 \$	296 380 \$	3 547 \$	299 927 \$
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>						
<b>Passif</b>						
Dépôts	192 672 \$	1 693 \$ <sup>c,d</sup>	194 365 \$	195 618 \$	2 092 \$ <sup>c,d</sup>	197 710 \$
Instruments dérivés	14 758	2 318 <sup>d</sup>	17 076	15 500	1 267 <sup>d</sup>	16 767
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	2 326	250 <sup>g</sup>	2 576	1 912	250 <sup>g</sup>	2 162
Autres	58 861	2 383 <sup>2)</sup>	61 244	64,695	64 <sup>6)</sup>	64 759
Débiteures subordonnées	2 661	85 <sup>d</sup>	2 746	3 878	86 <sup>d</sup>	3 964
	271 278 \$	6 729 \$	278 007 \$	281 603 \$	3 759 \$	285 362 \$
<b>Avoir des actionnaires</b>						
Capital-actions						
Actions privilégiées	800 \$	(250) <sup>g</sup>	550 \$	1 275 \$	(250) <sup>g</sup>	1 025
Actions ordinaires	3 141	–	3 141	3 002	–	3 002
Bénéfices non répartis	11 747	(167) <sup>3)</sup>	11 580	10 398	(446) <sup>7)</sup>	9 952
Écart de conversion cumulatif	(1 074)	1 074 <sup>m</sup>	–	102	(102) <sup>m</sup>	–
Autre composante du revenu global accumulé	–	(268) <sup>4)</sup>	(268)	–	586 <sup>8)</sup>	586
	14 614 \$	389 \$	15 003 \$	14 777 \$	(212) <sup>5)</sup>	14 565 \$
	285 892 \$	7 118 \$	293 010 \$	296 380 \$	3 547 \$	299 927 \$

Le renvoi aux notes se rapporte aux écarts entre les PCGR décrits ci-dessus.

1) Voir a, b, c, d, e, f, i, k, l.

4) Voir a, d, e, m.

7) Voir a, b, c, d, e, f, h, k, m.

2) Voir a, b, c, d, e, i, l.

5) Voir a, b, c, d, e, f, k.

8) Voir a, d, e, m.

3) Voir a, b, c, d, e, f, k.

6) Voir a, b, c, d, e.

### Changement futur de normes comptables américaines

En mai 2003, une nouvelle norme américaine sur la comptabilisation de certains instruments financiers ayant des caractéristiques à la fois des passifs et des capitaux propres a été publiée. Selon cette norme, ces instruments doivent, dans des circonstances définies, être reclassés au bilan, passant des capitaux propres aux passifs.

Ce changement de norme comptable entre en vigueur pour l'information publiée par la Banque selon les PCGR américains pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2003. Ce changement n'aura pas une incidence importante sur les états financiers de la Banque établis selon les PCGR américains.